



**COMMUNAUTE DE COMMUNES - « ENTR'ALLIER BESBRE ET
LOIRE »**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS 2020

DELIBERATIONS DU 23 JUILLET 2020

N°	Domaine	Objet	Accusé réception en Préfecture	N° Pages
042	ADMINISTRATION GENERALE	Composition commissions thématiques communautaires	04/08/2020	1
043		Désignation membres – Commission Appel Offres (C.A.O)	04/08/2020	3
044		Désignation membres – Commission Intercom des Impôts directs (C.I.I.D)	04/08/2020	5
045		Désignation membres – Commission Intercom d'Accessibilité	04/08/2020	7
046		Désignation membres – Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées	04/08/2020	9
047		Désignation membres – SPL 277	04/08/2020	12
048		Désignation membres – Cté Technique et C.H.S.C.T	04/08/2020	14
049		Désignation membres – Comité de pilotage – Dispositif chantier insertion	04/08/2020	17
050		Désignation membres – Comité de pilotage – Dév.Eco - Avances remboursables	04/08/2020	19
051		Désignation membres – Comité de pilotage – PTRE – Habitat privé – aides	04/08/2020	21
052		Désignation membres – Comité de pilotage – Communes – Fonds de concours	04/08/2020	23
053		Désignation membres – Comité de pilotage – PCAET	04/08/2020	25
054		Désignation membres – Comité de pilotage – France Services MSAP	04/08/2020	27
055		Désignation représentants EPCI – SICTOM Nord Allier - Chézy	04/08/2020	29
056		Désignation représentants EPCI – SICTOM Sud Allier - Bayet	28/07/2020	31
057		Désignation représentants EPCI – SM de Villemouze	04/08/2020	33
058		Désignation représentants EPCI - SDE03	04/08/2020	35
059		Désignation représentants EPCI Pays Vichy Auvergne	04/08/2020	37
060		Désignation représentants EPCI Pays de Moulins Auvergne – GAL – Moulins Cté	04/08/2020	39
061		Désignation représentants EPCI – Cté Départemental du Tourisme	04/08/2020	41
062		Désignation représentants EPCI – Assoc Canal de Roanne à Digoin	04/08/2020	43
063		Désignation représentants EPCI – Centre social Jaligny et Le Donjon	04/08/2020	45
064		Désignation représentants EPCI – Mission Locale Moulins - Vichy	04/08/2020	47
065		Désignation représentants EPCI – Lycée professionnel Varennes sur Allier	04/08/2020	49
066		Désignation représentants EPCI – Collège A.de St Exupéry – Varennes sur A	04/08/2020	51
067		Désignation représentants EPCI – Collège Louis Pergaud – Dompierre sur B.	04/08/2020	53
068		Désignation représentants EPCI – Collège Chenevières - Jaligny sur B.	04/08/2020	55
069		Désignation représentants EPCI – Collège Victor Hugo Le Donjon	04/08/2020	57
070		Désignation représentants EPCI - CNAS	04/08/2020	59
071		Désignation représentants EPCI - ATDA	04/08/2020	61
072	FINANCES	Indemnités de fonction membres du bureau communautaire	07/08/2020	63
073		Remboursement frais déplacement élus non bénéficiaires d'indemnités de fonction	04/08/2020	65



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 57
 Nb de membres votants : 62
 (dont 5 pouvoirs)
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2020.07.23/042
CLASSIFICATION	5.2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 23 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favallé à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 16 juillet 2020.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires : Jean Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie France AUGIER, Pascal BAUDELLOT, Gilles BERRAT, Marie Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Jean Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Roseline GOURDON, Jean Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Jacqueline LAUSTIAT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Jean Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean Louis PERICHON, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Bernard MALBRUNOT représentant Hervé CHOMET, Elisabeth THEVENOUX représentant Jérôme LASSOT, Hervé POIGNE représentant Christophe MINET.

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Xavier CADORET à Odile REVERET, Guy FRAISE à Pascal VERNISSE, Jean Michel GILLARDIN à Marie Agnès BONIN, Françoise LACAUX à Geneviève DESVIGNE, Guillaume LACROIX à Roger LITAUDON.

Absents : Léopold GODART, Laurent TALON.

Secrétaire de séance : Marie France AUGIER

N°042 - ADMINISTRATION GENERALE - ASSEMBLEE : Composition Commissions thématiques communautaires

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de créer 11 commissions thématiques telles qu'elles sont indiquées par le tableau figurant dans le rapport de présentation annexé à la présente délibération,
- de valider le principe d'assurer la présidence des commissions thématiques citées dans le rapport de présentation annexé par chaque vice-président bénéficiant de la délégation correspondante, le Président conservant celle de la Commission « développement économique »,
- d'accepter la participation de conseillers municipaux des communes membres ainsi que celle des administrés dits « personnes qualifiées », au sein des dites commissions.

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée le 04/08/2020
 Déposée en Préfecture le 04/08/2020

P.E.C.
 Le Président,

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2020.07.23/042
CLASSIFICATION	5.2

N° 042 - ADMINISTRATION GENERALE - ASSEMBLEE : Composition Commissions thématiques communautaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil communautaire ainsi que de l'élection du Président, des Vice-Présidents et d'un conseiller délégué en date du 15 juillet 2020,

Vu les dispositions de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil communautaire et d'élection du président, des vice-présidents et d'un conseiller délégué en date du 15 juillet 2020,

Vu le tableau des commissions thématiques proposées,

Monsieur le Président rappelle que le conseil communautaire peut constituer des commissions thématiques en fonction des compétences de l'EPCI, avec un pouvoir consultatif et non décisionnel. Celles-ci sont chargées d'étudier des questions dont certaines peuvent être soumises au bureau et au conseil communautaire. Elles rendent des avis.

L'accès aux conseillers communautaires suppléants ainsi qu'aux conseillers municipaux des communes-membres de l'EPCI est autorisé.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- de créer 11 commissions thématiques telles qu'elles sont indiquées ci-dessous,
- de valider le principe d'assurer la présidence de ces commissions par chaque vice-président bénéficiant de la délégation correspondante, le Président conservant celle de la Commission « développement économique »,
- d'accepter la participation de conseillers municipaux des communes membres ainsi que celle des administrés dits « personnes qualifiées », au sein des dites commissions.

PROJET COMMISSIONS THEMATIQUES COMMUNAUTAIRES	
1	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
2	ADMINISTRATION GENERALE - POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES
3	PETITE ENFANCE - MEDIATHEQUES - POLITIQUE CULTURELLE
4	FINANCES - SUIVI FINANCIER POLITIQUES CONTRACTUELLES
5	ACTION SOCIALE - SOLIDARITE ET INSERTION PROFESSIONNELLE - POLITIQUE ACCUEIL - AIRES ACCUEIL GENS DU VOYAGE
6	TRAVAUX - DEVELOPPEMENT DURABLE - PROJET DE TERRITOIRE - SPL
7	COMMUNICATION - MUTUALISATION - DEVELOPPEMENT NUMERIQUE
8	AGRICULTURE - RURALITE – COLLECTE ET TRAITEMENT DECHETS - ECOLOGIE - POLITIQUE SPORTIVE – MAISONS France SERVICES ET MSAP
9	TOURISME - VALORISATION PATRIMOINE
10	AMENAGEMENT TERRITOIRE - HABITAT - LOGEMENT - RENOVATION ENERGETIQUE - URBANISME
11	POLITIQUE SANTE



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 57
 Nb de membres votants : 62
 (dont 5 pouvoirs)
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2020.07.23/043
CLASSIFICATION	5.3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 23 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 16 juillet 2020.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie France AUGIER, Pascal BAUDELLOT, Gilles BERRAT, Marie Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Jean Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Roseline GOURDON, Jean Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Jacqueline LAUSTIAT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Jean Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean Louis PERICHON, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Bernard MALBRUNOT représentant Hervé CHOMET, Elisabeth THEVENOUX représentant Jérôme LASSOT, Hervé POIGNE représentant Christophe MINET,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Xavier CADORET à Odile REVERET, Guy FRAISE à Pascal VERNISSE, Jean Michel GILLARDIN à Marie Agnès BONIN, Françoise LACAUX à Geneviève DESVIGNE, Guillaume LACROIX à Roger LITAUDON

Absents : Léopold GODART, Laurent TALON,

Secrétaire de séance : Marie France AUGIER

N°043 - ADMINISTRATION GENERALE - ASSEMBLEE : Désignation membres de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O)

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de valider la composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) selon le tableau ci-annexé,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches correspondantes et signer tout document se rapportant à l'affaire.

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée le 04/08/2020
 Déposée en Préfecture le 04/08/2020

P.E.C
 Le Président,

.../...

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2020.07.23/043
CLASSIFICATION	5.3

N°043 - ADMINISTRATION GENERALE - ASSEMBLEE : Désignation membres de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1414-2 et L1444-5,

Monsieur le Président rappelle que :

La C.A.O est un organe collégial qui intervient obligatoirement dans les procédures formalisées de marchés publics et facultativement dans les procédures adaptées.

Cette commission est composée, pour les établissements publics, par la personne habilitée à signer les marchés, à savoir le Président de l'EPCI, président de la Commission, et 5 membres titulaires (membres de l'assemblée délibérante élus en son sein).

Il est procédé par ailleurs à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires. Les membres titulaires et suppléants de la commission sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel (article D. 1411-3 du CGCT).

Il convient, conformément à l'article D. 1411-5 du CGCT, préalablement à la constitution de la commission par élection de ses membres, de fixer les conditions de dépôt des listes de candidats.

Les membres du conseil sont en conséquence invités à fixer les conditions de dépôt des listes des candidats à la commission d'appel d'offres, comme suit :

1. les listes sont déposées au début de la présente séance du conseil au cours de laquelle il est procédé à l'élection des membres de la Commission,
2. chaque liste peut comporter :
 - soit un nombre de candidats suffisant pour satisfaire le nombre total de sièges à pourvoir (soit 5 titulaires et 5 suppléants)
 - soit un nombre inférieur de candidats que de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Dans tous les cas le nombre de suppléants est égal à celui des titulaires.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- de valider la composition de la C.A.O comme suit :

	Membres titulaires	Membres suppléants
Commission d'Appel d'Offres	BERRAT Gilles	FRANCHISSEUR Odile
	VERNISSE Alain	LABBE Guy
	ALLAIN Jean Michel	DELIGEARD Arnaud
	GODART Léopold	LECORNET Jean Pierre
	LABILLE Christian	BRUNNER Michel



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 57
 Nb de membres votants : 62
 (dont 5 pouvoirs)
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2020.07.23/044
CLASSIFICATION	5.3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 23 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 16 juillet 2020.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie France AUGIER, Pascal BAUDELLOT, Gilles BERRAT, Marie Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Jean Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Roseline GOURDON, Jean Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Jacqueline LAUSTIAT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Jean Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean Louis PERICHON, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Bernard MALBRUNOT représentant Hervé CHOMET, Elisabeth THEVENOUX représentant Jérôme LASSOT, Hervé POIGNE représentant Christophe MINET,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Xavier CADORET à Odile REVERET, Guy FRAISE à Pascal VERNISSE, Jean Michel GILLARDIN à Marie Agnès BONIN, Françoise LACAUX à Geneviève DESVIGNE, Guillaume LACROIX à Roger LITAUDON

Absents : Léopold GODART, Laurent TALON,

Secrétaire de séance : Marie France AUGIER

N°044 - ADMINISTRATION GENERALE - ASSEMBLEE : Désignation membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (C.I.I.D)

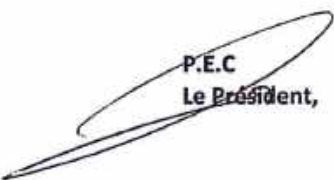
Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de créer une commission intercommunale des impôts directs, pour la durée du mandat, composée de dix commissaires titulaires et de dix commissaires suppléants,
- de proposer la liste ci-annexée au directeur départemental des finances publiques pour la constitution de la commission intercommunale des impôts directs.
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches correspondantes et signer tout document se rapportant à l'affaire.

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée le 04/08/2020
 Déposée en Préfecture le 04/08/2020

P.E.C
 Le Président,



.../...

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2020.07.23/044
CLASSIFICATION	5.3

N°044 - ADMINISTRATION GENERALE - ASSEMBLEE : Désignation membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (C.I.I.D)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et ses articles 346 et 346 A de l'annexe III ;

Considérant que la commission intercommunale des impôts directs est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique ;

Considérant que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres ;

Considérant que les membres de la C.I.I.D doivent être désignés dans les 2 mois qui suivent l'installation de l'organe délibérant de l'E.P.C.I.,

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- de créer une commission intercommunale des impôts directs, pour la durée du mandat, composée de dix commissaires titulaires et de dix commissaires suppléants.
- de proposer la liste suivante au directeur départemental des finances publiques pour la constitution de la commission intercommunale des impôts directs :

	Commissaires titulaires proposés		Commissaires suppléants proposés	
	Nom	Commune	Nom	Commune
1	Christian VERON	CHATELPERRON	Marie Pierre JALLET	CHATELPERRON
2	Michel VALETTE	CHAVROCHES	Robert CHERASSE	CHAVROCHES
3	Jean Jacques LABUSSIÈRE	DIOU	Jean CORNELOUP	DIOU
4	Simone BRENON	DOMPIERRE SUR BESBRE	Marcel ACHART	JALIGNY SUR BESBRE
5	Yves PLOUHINEC	MONETAY SUR LOIRE	Gérard BACONNIER	ST POURCAIN SUR BESBRE
6	Pascal THEVENOUX	PIERREFITTE SUR LOIRE	Gilles BRENON	VAUMAS
7	Régis CHAUSSIN	MERCY	François LEVAL	CINDRE
8	Yves BOUTONNAT	BOUCE	Marcel PISSOCHET	CRECHY
9	Gilles SAULNIER	CRECHY	Marie Laure GUITTON	MONTAIGU LE BLIN
10	Christian DEBATISSE	LANGY	Michel LEFEVRE	RONGERES
11	Jean Louis CHARBONNIER	MONTAIGU LE BLIN	Gérard LACROIX	SAINT FELIX
12	Michel GAMET	SAINT FELIX	Gilles LAGER	SAINT GERAND DE VAUX
13	Gérard SARRAZIN	VARENNES SUR ALLIER	Jean Pierre PEREZ	SANSSAT
14	Guy CHARGUERAUD	LE DONJON	Jean Marc VELUT	AVRILLY
15	Raymond DELCUZY	LODDES	Marie Thérèse THEVENOUX	LENAX
16	Georges GUILLOTEAU	LE PIN	Jacqueline LAUSTRIAT	LUNEAU
17	Georges VITREY	MONTAIGUET EN FOREZ	Anne Laurence CHARTIER	NEUILLY EN DONJON
18	Hubert LEFAURE	MONTCOMBROUX LES MINES	Jean Paul GEVAUDAN	ST LEGER SUR VOUZANCE
19	Armand LASSOT	SAINT DIDIER EN DONJON	Jean Pierre LETOT	SORBIER
20	Maurice CHARPIN	SALIGNY SUR ROUDON	Corinne DEVAUX	CINDRE



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 57
 Nb de membres votants : 62
 (dont 5 pouvoirs)
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2020.07.23/045
CLASSIFICATION	5.3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 23 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalletti à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 16 juillet 2020.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires : Jean Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie France AUGIER, Pascal BAUDELLOT, Gilles BERRAT, Marie Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Jean Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Roseline GOURDON, Jean Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Jacqueline LAUSTIAT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Jean Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean Louis PERICHON, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Bernard MALBRUNOT représentant Hervé CHOMET, Elisabeth THEVENOUX représentant Jérôme LASSOT, Hervé POIGNE représentant Christophe MINET,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Xavier CADORET à Odile REVERET, Guy FRAISE à Pascal VERNISSE, Jean Michel GILLARDIN à Marie Agnès BONIN, Françoise LACAUX à Geneviève DESVIGNE, Guillaume LACROIX à Roger LITAUDON

Absents : Léopold GODART, Laurent TALON,

Secrétaire de séance : Marie France AUGIER

N°045 - ADMINISTRATION GENERALE - ASSEMBLEE : Désignation membres de la Commission Intercommunale d'Accessibilité

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De créer une commission intercommunale pour l'accessibilité à titre permanent, pour la durée du mandat ;
- D'arrêter le nombre de membres titulaires de la commission à 12 membres, dont 9 seront issus du conseil communautaire ;
- Que les associations dont devront être issus les membres de la commission qui ne sont pas conseillers communautaires devront répondre aux critères suivants :
 - le rattachement à des problématiques concernant le handicap, les personnes âgées, l'accessibilité, la qualité d'usage pour tous
 - la représentation de la diversité des types de handicaps (visuel, moteur, auditif, cognitif, psychique et mental) pour les associations de personnes en situation de handicap ;
 - la promotion des intérêts des usagers et de la qualité des services publics concernés par la Commission.
- D'autoriser le Président de la communauté de communes d'une part, à arrêter la liste des personnalités associatives et des membres du Conseil communautaire siégeant au sein de la Commission selon le tableau ci-annexé et d'autre part, à nommer, par arrêté, un Vice-Président de son choix afin de le représenter à la présidence de la Commission.

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée le 04/08/2020
 Déposée en Préfecture le 04/08/2020

P.E.C.
 Le Président,

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2020.07.23/045
CLASSIFICATION	5.3

N°045 - ADMINISTRATION GENERALE - ASSEMBLEE : Désignation membres de la Commission Intercommunale d'Accessibilité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2143-3 ;

Vu la compétence communautaire relative à l'aménagement de l'espace,

Monsieur le Président rappelle que :

Selon l'article L.2143-3 du CGCT, la création d'une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus.

Elle est alors présidée par le Président de cet établissement. Elle exerce ses missions dans la limite des compétences transférées au groupement. Les communes membres de l'établissement peuvent également, au travers d'une convention passée avec ce groupement, confier à la Commission Intercommunale tout ou partie des missions d'une commission communale, même si elles ne s'inscrivent pas dans le cadre des compétences de l'établissement public de coopération intercommunale. Lorsqu'elles coexistent, les commissions communales et intercommunales veillent à la cohérence des constats qu'elles dressent, chacune dans leur domaine de compétences, concernant l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

Ce sont des commissions consultatives qui ne disposent pas de pouvoir décisionnel ni coercitif. Elles assurent essentiellement un rôle de gouvernance et de coordination d'ensemble. C'est une instance privilégiée d'échange et de concertation, chacun apportant sa contribution pour favoriser le travail collectif.

Elles sont composées d'élus, de techniciens, de représentants d'usagers, de représentants de personnes à mobilité réduite et de personnes âgées, de représentants d'acteurs économiques. Des représentants de l'Etat peuvent être prévus, ainsi que toute personne concernée par les sujets de l'ordre du jour (techniciens, gestionnaires de voirie...).

Ces commissions ont pour missions de :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports, faire toutes les propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,
- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées,
- établir un suivi des agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) et attestations concernant les ERP du territoire.

Chaque année, la commission doit établir un rapport annuel présenté en conseil municipal/communautaire et adressé au représentant de l'Etat dans le département, au Président du conseil départemental, au conseil départemental consultatif des personnes handicapées ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par ce rapport.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

1° De créer une commission intercommunale pour l'accessibilité à titre permanent, pour la durée du mandat ;

2 D'arrêter le nombre de membres titulaires de la commission à 12 membres, dont 9 seront issus du conseil communautaire ;

3° Que les associations dont devront être issus les membres de la commission qui ne sont pas conseillers communautaires devront répondre aux critères suivants :

- le rattachement à des problématiques concernant le handicap, les personnes âgées, l'accessibilité, la qualité d'usage pour tous ;
- la représentation de la diversité des types de handicaps (visuel, moteur, auditif, cognitif, psychique et mental) pour les associations de personnes en situation de handicap ;
- la promotion des intérêts des usagers et de la qualité des services publics concernés par la Commission.

4° D'autoriser le Président de la communauté de communes d'une part, à arrêter la liste des personnalités associatives et des membres du Conseil communautaire siégeant au sein de la Commission selon le tableau ci-dessous et d'autre part, à nommer, par arrêté, un Vice-Président de son choix afin de le représenter à la présidence de la Commission.

Commission Intercommunale d'accessibilité	Conseillers communautaires	
	VERNISSE Alain	TREZELLES
	JONET Catherine	CRECHY
	AUGIER Marie France	LODDER
	LECORNET Jean Pierre	DIOU
	LABILLE Christian	DIOU
	GODART Léopold	DOMPIERRE SUR BESBRE
	DEBORBE Annie	JALIGNY SUR BESBRE
	BERRAT Gilles	VARENNES SUR TECHE
	LABBE Guy	LE DONJON
	DECERLE Alain	LE PIN
	Représentants associatifs	
	CHAPOT Sébastien	FNATH
	FLINE Guy	AFM téléthon
	PAIMBANT Paul (Directeur)	L'ENVOL



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 57
 Nb de membres votants : 62
 (dont 5 pouvoirs)
 Quorum atteint

Département de l'Allier
 Arrondissement de Vichy
 Communauté de communes « Entr'Allier Besbre

Envoyé en préfecture le 04/08/2020
 Reçu en préfecture le 04/08/2020
 Affiché le
 ID : 003-200071470-20200723-DELIB2020046-DE

DELIBERATION N°	2020.07.23/046
CLASSIFICATION	5.3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 23 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 16 juillet 2020.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie France AUGIER, Pascal BAUDELLOT, Gilles BERRAT, Marie Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Jean Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Roseline GOURDON, Jean Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Jacqueline LAUSTIAT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Jean Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean Louis PERICHON, André PIESSAT, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Bernard MALBRUNOT représentant Hervé CHOMET, Elisabeth THEVENOUX représentant Jérôme LASSOT, Hervé POIGNE représentant Christophe MINET,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Xavier CADORET à Odile REVERET, Guy FRAISE à Pascal VERNISSE, Jean Michel GILLARDIN à Marie Agnès BONIN, Françoise LACAUX à Geneviève DESVIGNE, Guillaume LACROIX à Roger LITAUDON

Absents : Léopold GODART, Laurent TALON,

Secrétaire de séance : Marie France AUGIER

N°046 - ADMINISTRATION GENERALE - ASSEMBLEE : Désignation membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de créer une commission locale d'évaluation des charges transférées entre la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire et ses communes membres, pour la durée du mandat, composée de 44 membres ;
- que cette commission soit composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant par commune ; ces derniers devant être impérativement des conseillers municipaux, soit désignés par le maire, soit par le conseil municipal.
- de désigner les membres figurant sur le tableau ci-annexé au sein de ladite commission, soit un titulaire et un suppléant par commune membre.

Certifiée exécutoire la présente délibération

Publiée ou notifiée le 04/08/2020
 Déposée en Préfecture le 04/08/2020

P.E.C
 Le Président,

.../...

Département de l'Allier
Arrondissement de Vichy
Communauté de communes « Entr'Allier Besbre
RAPPORT DE PRESENTION

Envoyé en préfecture le 04/08/2020
Reçu en préfecture le 04/08/2020
Affiché le
ID : 003-200071470-20200723-DELIB2020046-DE

DELIBERATION N°	2020.07.23/046
CLASSIFICATION	5.3

N°046 - ADMINISTRATION GENERALE - ASSEMBLEE : Désignation membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Vu le code des impôts et notamment son article 1609 nonies C IV,

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers ;

Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant ;

L'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts dispose qu'il doit être créé entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) faisant application du régime fiscal de la Taxe Professionnelle Unique et les communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.

Cette commission est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque Conseil Municipal disposant d'au moins un représentant.

Cette Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est uniquement chargée de procéder à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à l'EPCI.

La CLETC est créée par la Communauté de Communes. C'est donc une délibération du conseil communautaire qui en acte la création, adoptée à la majorité des 2/3 (des suffrages exprimés)

La composition de la CLETC est fixée par la Communauté de Communes. C'est à dire que c'est la Communauté de Communes qui fixe le nombre de sièges affecté à chaque conseil municipal, en devant toutefois attribuer au minimum un siège par commune. Cette répartition des sièges est également actée dans la délibération, votée à la majorité des 2/3, qui acte la création de la commission ;

La CLETC est exclusivement composée de conseillers municipaux des communes membres ;

La CLETC élit elle-même en son sein son président et son vice-président. Le président est en charge de convoquer les membres et de fixer l'ordre du jour. Il en résulte qu'une première séance doit être dédiée à l'élection du président et du vice-président, pour assurer la régularité de la convocation et de l'ordre du jour des séances suivantes.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- de créer une commission locale d'évaluation des charges transférées entre la communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire et ses communes membres, pour la durée du mandat, composée de 44 membres ;
- d'acter que cette commission soit composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant par commune ; ces derniers devant être impérativement des conseillers municipaux, soit désignés par le maire, soit par le conseil municipal.
- de désigner les membres figurant sur le tableau ci-dessous au sein de ladite commission, soit un titulaire et un suppléant par commune membre.

Commission Locale
d'Evaluation des
Charges Transférées

Communes	Membres titulaires	Membres suppléants
AVRILLY	NAFFETAS Sylvain	LIMONET Valérie
BEAULON	LOGNON Alain	BONIN Marie-Agnès
BOUCE	GOURDON Roseline	BONAMY Eveline
CHATELPERRON	SCHNEIDER Maria	SANTARELLI Antoine
CHAVROCHES	TOCANT Jean-François	REFFAY Isabelle
CINDRE	DAVIET Andréa	MARTINANT Didier
CRECHY	JONET Catherine	BILLOUX Alain
DIOU	LABILLE Christian	LECORNET Jean Pierre
DOMPIERRE SUR BESBRE	BRUNNER Michel	POUGET Annie-France
JALIGNY SUR BESBRE	DEBORBE Annie	POIX Joël
LANGY	FORTIN Franck	MACHURET Jean-Mikaël
LE BOUCHAUD	MERET Louis	CHANUT Corinne
LE DONJON	LABBE Guy	DERIOT Eliane
LENAX	BAUDELLOT Pascal	DUVERGER Daniel
LE PIN	DECERLE Alain	TIXIER Arnaud
LIERNOLLES	PROBOEUF Chantal	BION Roland
LODDES	AUGIER Marie France	LABORDE Marc
LUNEAU	LAUSTRIAT Jacqueline	MATRAT Daniel
MERCY	NOEL Yves	PERROD Mickaël
MONETAY SUR LOIRE	PLOUHINEC Yves	CHARNET Brigitte
MONTAIGU LE BLIN	PÉRICHON Jean-Louis	LAMBERT Marie-France
MONTAIGUET EN FOREZ	CHOMET Hervé	MALBRUNOT Bernard
MONTCOMBROUX LES MINES	LACROIX Guillaume	BERNOT Cédric
MONTOLDRE	MARGELIDON- FOUQUET Marie Jo	ROUFFIGNAT Hélène
NEUILLY EN DONJON	BOURACHOT Bernard	BOURACHOT Jean François
PIERREFITTE SUR LOIRE	RONGET Christophe	TALON Laurent
RONGERES	MINET Christophe	POIGNE Hervé
SAINT DIDIER E DONJON	LASSOT Jérôme	THEVENOUX Elisabeth
SAINT FELIX	FRANCHISSEUR Odile	CORTI Catherine
SAINT GERAND LE VAUX	BONNET Christian	DAUMUR Daniel
SAINT GERAND LE PUY	CADORET Xavier	REVERET Odile
SAINT LEGER SUR VOUZANCE	RAJAUD Michel	CANOT Sandrine
SAINT LEON	TALON Laurent	JULIEN François
SAINT POURCAIN SUR BESBRE	MARIDET Fabrice	BRENOT Michel
SAINT VOIR	COLLIN Jean Luc	PERRIER Christian
SALIGNY SUR ROUDON	MARQUANT Jean-Luc	ROUX Sylvain
SANSSAT	PIESSAT André	GUILLAUME Christine
SORBIER	PUJOS Henri	JALLET Jean-Philippe
THIONNE	GUINATIER Jean-Louis	GITENAIT Christine
TRETEAU	DELIGEARD Arnaud	DESBOUIS Serge
TREZELLES	VERNISSE Alain	POUPELIN Roselyne
VARENNES SUR ALLIER	LITAUDON Roger	MONIER Jean Noël
VARENNES SUR TECHE	BERRAT Gilles	CHABRY Jérôme
VAUMAS	SOUFFERANT Alain	CURY Régis



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 57
 Nb de membres votants : 62
 (dont 5 pouvoirs)
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2020.07.23/047
CLASSIFICATION	5.3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 23 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 16 juillet 2020.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie France AUGIER, Pascal BAUDELLOT, Gilles BERRAT, Marie Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Jean Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Ellane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Roseline GOURDON, Jean Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Jacqueline LAUSTIAT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Jean Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean Louis PERICHON, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Bernard MALBRUNOT représentant Hervé CHOMET, Elisabeth THEVENOUX représentant Jérôme LASSOT, Hervé POIGNE représentant Christophe MINET,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Xavier CADORET à Odile REVERET, Guy FRAISE à Pascal VERNISSE, Jean Michel GILLARDIN à Marie Agnès BONIN, Françoise LACAUX à Geneviève DESVIGNE, Guillaume LACROIX à Roger LITAUDON

Absents : Léopold GODART, Laurent TALON,

Secrétaire de séance : Marie France AUGIER

N°047 - ADMINISTRATION GENERALE - ASSEMBLEE : Désignation membres représentant l'EPCI au sein du conseil d'administration de la Société Publique Locale (SPL) 277.

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de désigner en qualité d'administrateurs de la Société Publique Locale (SPL) 277, les membres figurant sur le tableau ci-annexé.
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

P.E.C
 Le Président,

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée le 04/08/2020
 Déposée en Préfecture le 04/08/2020

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2020.07.23/047
CLASSIFICATION	5.3

N°047 - ADMINISTRATION GENERALE - ASSEMBLEE : Désignation membres représentant l'EPCI au sein du conseil d'administration de la Société Publique Locale (SPL) 277.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la SPL277 sise à Varennes sur Allier et la composition du conseil d'administration issu des deux structures actionnaires, la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire et la commune de Varennes sur Allier,

Considérant l'obligation de parité dans la désignation des membres représentant l'EPCI au sein du CA de la SPL 277,

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire est représentée au sein du conseil d'administration de la Société Publique Locale (SPL) 277 par 9 administrateurs.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- de désigner en qualité de d'administrateurs de la Société Publique Locale (SPL) 277, les membres figurant sur le tableau ci-dessous :

Société Publique Locale (SPL) 277	VERNISSE	Alain
	POUGET	Annie France
	ATHAYNE	François
	JONET	Catherine
	BERRAT	Gilles
	SCHNEIDER	Maria
	PARRET BONMARTIN	Aude
	MARGELIDON FOUQUET	Marie Jo
	AUGIER	Marie France



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 57
 Nb de membres votants : 62
 (dont 5 pouvoirs)
 Quorum atteint

Département de l'Allier
 Arrondissement de Vichy

Communauté de communes « Entr'Allier Besbre

Envoyé en préfecture le 04/08/2020

Reçu en préfecture le 04/08/2020

Affiché le

SLO

ID : 003-200071470-20200723-DELIB2020048-DE

DELIBERATION N°	2020.07.23/048
CLASSIFICATION	5.3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 23 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 16 juillet 2020.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie France AUGIER, Pascal BAUDELLOT, Gilles BERRAT, Marie Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Jean Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Roseline GOURDON, Jean Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Jacqueline LAUSTIAT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Jean Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean Louis PERICHON, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Bernard MALBRUNOT représentant Hervé CHOMET, Elisabeth THEVENOUX représentant Jérôme LASSOT, Hervé POIGNE représentant Christophe MINET,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Xavier CADORET à Odile REVERET, Guy FRAISE à Pascal VERNISSE, Jean Michel GILLARDIN à Marie Agnès BONIN, Françoise LACAUX à Geneviève DESVIGNE, Guillaume LACROIX à Roger LITAUDON

Absents : Léopold GODART, Laurent TALON,

Secrétaire de séance : Marie France AUGIER

N°048 - ADMINISTRATION GENERALE - PERSONNEL – Fixation nombre de représentants du personnel et élus Comité Technique (C.T) et Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T)

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de fixer à cinq (5) :
 - o le nombre de représentants titulaires et suppléants du personnel appelés à siéger au sein du Comité technique (C.T) ainsi que du Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T),
 - o le nombre de représentants de la Communauté de communes égal à celui des représentants du personnel,
- de maintenir la voix délibérative des représentants de la Communauté de communes au sein desdits Comités,
- de désigner le Président de l'EPCI, en qualité de Président du Comité Technique et également du Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail et les membres figurants dans le tableau ci-annexé,
- de prendre acte de la désignation par l'autorité territoriale des représentants de l'EPCI au sein du C.T et du C.H.S.C.T comme il est indiqué dans le rapport ci-annexé,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifiée exécutoire la présente délibération

Publiée ou notifiée le 04/08/2020

Déposée en Préfecture le 04/08/2020

P.E.C.
 Le Président,

DELIBERATION N°	2020.07.23/048
CLASSIFICATION	5.3

N°048 - ADMINISTRATION GENERALE - Personnel – Fixation nombre de représentants du personnel et élus Comité Technique (C.T) et Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi N°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale,

Vu le procès-verbal du 15 juillet 2020 portant élection du Président, des Vice-Présidents et d'un conseiller délégué de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre,

Considérant qu'il est fait obligation aux collectivités et établissements employant au moins 50 agents au 1^{er} janvier de l'année de créer :

- . un Comité Technique (C.T)
- . un Comité d'Hygiène et de Sécurité (C.H.S.C.T)

Monsieur le Président expose :

La composition d'un Comité technique

Les C.T sont composés de deux collèges. Ils comprennent :

- des représentants de la collectivité territoriale ou de l'établissement public,
- des représentants du personnel.

Les représentants titulaires sont en nombre égal à celui des représentants suppléants. Le nombre de membres du collège des collectivités et établissements publics ne peut être supérieur au nombre de représentants du personnel au sein de ce comité.

► Le nombre de représentants du personnel est fixé par l'organe délibérant dans une fourchette qui dépend de l'effectif des agents (au 1er janvier 2020) relevant du C.T, après consultation des organisations syndicales représentées au C.T ou à défaut des syndicats ou sections syndicales connues par l'autorité territoriale, pour une durée de 4 ans.

Effectifs au 1er janvier	Nb de représentants
≥ 50 et < 350	3 à 5

Les comités techniques sont consultés pour avis sur les questions relatives :

- à l'organisation et au fonctionnement des services
- aux évolutions des administrations ayant un impact sur les personnels ; aux grandes orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences ;
- aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférents ; à la formation, à l'insertion et à la promotion de l'égalité professionnelle ;
- aux sujets d'ordre général intéressant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail ;
- aux aides à la protection sociale complémentaire, s'il y a lieu.

La création d'un Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T)

L'effectif des personnels retenu pour déterminer le franchissement du seuil de 50 agents apprécié au 1^{er} janvier de chaque année comprend les mêmes catégories d'agents.

▪ La composition des C.H.S.C.T

Les CHSCT comprennent des représentants du personnel et, en nombre au plus égal à ces derniers, des représentants de la collectivité ou de l'établissement public, y compris le Président.

▪ Les représentants du personnel

Le nombre de membres titulaires des représentants du personnel ne peut être inférieur à 3 ni supérieur à 5 dans les collectivités et établissements publics employant au moins 50 agents et moins de 200 agents.

Pour fixer le nombre de membres titulaires des représentants du personnel, il est tenu compte :

- de l'effectif des agents titulaires et non titulaires (contrats de droit public ou privé) et de la nature des risques professionnels.

Le rôle du CHSCT :

- procède à l'analyse des risques professionnels dans les conditions définies par l'article L4612-2 du Code du travail;
- contribue à la promotion de la prévention des risques professionnels et suscite toute initiative qu'il estime utile dans cette perspective conformément à l'article L4612-3 du Code du travail. Il peut proposer notamment des actions de prévention du harcèlement moral et du harcèlement sexuel ;
- suggère toutes mesures de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail, à assurer l'instruction et le perfectionnement des agents dans les domaines de l'hygiène et de la sécurité. Il coopère à la préparation des actions de formation à l'hygiène et à la sécurité et veille à leur mise en œuvre.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- de fixer à 5:
 - o le nombre de représentants titulaires et suppléants du personnel appelés à siéger au sein du Comité technique (C.T) ainsi que du Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T),
 - o le nombre de représentants de la communauté de communes égal à celui des représentants du personnel,
- de maintenir la voix délibérative des représentants de la communauté de communes au sein desdits Comités,
- de désigner le Président de l'EPCI, en qualité de Président du Comité Technique et également du Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail.
- de prendre acte de la désignation par l'autorité territoriale des représentants de l'EPCI au sein du C.T et du C.H.S.C.T comme il est indiqué ci-dessous :
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

	Elus titulaires	Elus suppléants
Comité technique (C.T) et Comité d'Hygiène et de Sécurité	LITAUDON Roger	LOGNON Alain
	MARIDET Fabrice	LABBE Guy
	AUGIER Marie France	LABILLE Christian
	VERNISSE Alain	FRAISE Guy
	DEBORBE Annie	BAUDELOT Pascal



Nb de membres en exercice : 64
Nb de membres présents : 57
Nb de membres votants : 62
(dont 5 pouvoirs)
Quorum atteint

Département de l'Allier
Arrondissement de Vichy
Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

Envoyé en préfecture le 04/08/2020
Reçu en préfecture le 04/08/2020
Affiché le 04/08/2020
ID : 003-200071470-20200723-DELIB2020049-DE
DELIBERATION N° 2020.07.23/049
CLASSIFICATION 5.3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 23 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favallé à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 16 juillet 2020.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie France AUGIER, Pascal BAUDELLOT, Gilles BERRAT, Marie Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Jean Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Roseline GOURDON, Jean Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Jacqueline LAUSTIAT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Jean Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean Louis PERICHON, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Bernard MALBRUNOT représentant Hervé CHOMET, Elisabeth THEVENOUX représentant Jérôme LASSOT, Hervé POIGNE représentant Christophe MINET,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Xavier CADORET à Odile REVERET, Guy FRAISE à Pascal VERNISSE, Jean Michel GILLARDIN à Marie Agnès BONIN, Françoise LACAUX à Geneviève DESVIGNE, Guillaume LACROIX à Roger LITAUDON

Absents : Léopold GODART, Laurent TALON,

Secrétaire de séance : Marie France AUGIER

N°049 - ADMINISTRATION GENERALE - INSERTION : Désignation membres Comité de pilotage Dispositif insertion

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de désigner en qualité de membres du Comité de pilotage du Dispositif « Chantier insertion », les membres figurant sur le tableau ci-annexé.
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifiée exécutoire la présente délibération

Publiée ou notifiée le 04/08/2020
Déposée en Préfecture le 04/08/2020

P.E.C
Le Président,

.../...

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2020.07.23/049
CLASSIFICATION	5.3

N°049 - ADMINISTRATION GENERALE - INSERTION : Désignation membres Comité de pilotage Dispositif Insertion.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la compétence communautaire relative à l'appui et l'accompagnement des politiques publiques destinées à favoriser l'insertion et l'emploi des personnes en difficulté,

Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le conseil communautaire a décidé d'approuver la reconduction de l'activité du chantier d'insertion dans de nouvelles conditions d'accès et d'immersion dans les secteurs d'activité communautaire diversifiés, pour l'année 2018 à titre expérimental,

Vu la délibération du 9 décembre 2019 par laquelle le conseil communautaire a décidé d'approuver la reconduction de l'activité du chantier d'insertion dans de nouvelles conditions d'accès et d'immersion dans les secteurs d'activité communautaire diversifiés, pour l'année 2020,

Considérant l'objectif poursuivi quant à l'ancrage sur le nouveau territoire élargi et à l'ouverture de perspectives en termes de construction des parcours professionnels en s'appuyant sur la diversité des métiers territoriaux,

Monsieur le Président rappelle la définition des ateliers et des chantiers d'insertion :

Les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) se situent dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Ils jouent un rôle essentiel dans la création et le développement d'activités nouvelles.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- de désigner les membres ci-dessous du Comité de pilotage du Dispositif « Chantier insertion » :

Comité de pilotage « Chantier insertion	LOGNON	Alain
	THEVENOUX	Pascal
	POUGET	Annie France
	FORTIN	Franck
	PERICHON	Jean Louis
	GOURDON	Roselyne



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 57
 Nb de membres votants : 62
 (dont 5 pouvoirs)
 Quorum atteint

Département de l'Allier
 Arrondissement de Vichy

Communauté de communes « Entr'Allier Besbre

Envoyé en préfecture le 04/08/2020

Reçu en préfecture le 04/08/2020

Affiché le

ID : 003-200071470-20200723-DELIB2020050-DE

DELIBERATION N°	2020.07.23/050
CLASSIFICATION	5.3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 23 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 16 juillet 2020.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie France AUGIER, Pascal BAUDELLOT, Gilles BERRAT, Marie Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Jean Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Roseline GOURDON, Jean Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Jacqueline LAUSTIAT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Jean Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean Louis PERICHON, André PIESSAT, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Bernard MALBRUNOT représentant Hervé CHOMET, Elisabeth THEVENOUX représentant Jérôme LASSOT, Hervé POIGNE représentant Christophe MINET,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Xavier CADORET à Odile REVERET, Guy FRAISE à Pascal VERNISSE, Jean Michel GILLARDIN à Marie Agnès BONIN, Françoise LACAUX à Geneviève DESVIGNE, Guillaume LACROIX à Roger LITAUDON

Absents : Léopold GODART, Laurent TALON,

Secrétaire de séance : Marie France AUGIER

N°050 - ADMINISTRATION GENERALE - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Désignation membres Comité de pilotage Dispositif Attribution Avances remboursables

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de confier l'instruction et la prise de décision pour les trois dispositifs d'avances remboursables exposés dans le rapport de présentation ci-joint, à un comité de pilotage composé du Président de l'EPCI (Développement économique), du vice-président délégué aux finances, du vice-président délégué à l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, du vice-président délégué au développement numérique et de deux conseillers communautaires, Madame Annie DEBORBE et Monsieur Christophe RONGET
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifiée exécutoire la présente délibération

Publiée ou notifiée le 04/08/2020

Déposée en Préfecture le 04/08/2020

P.E.C.
 Le Président,

.../...

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2020.07.23/050
CLASSIFICATION	5.3

N°050- ADMINISTRATION GENERALE - INSERTION : Désignation membres Comité de pilotage Dispositif Attribution Avances remboursables

Vu le code général des collectivités territoriales L.1511-1 et suivants,

Vu la délibération n° 2017.06.06/68 du conseil communautaire lors de sa séance du 6 juin 2017 adoptant la mise en place du dispositif d'avance remboursable,

Vu la délibération n° 2017.06.26/78 du conseil communautaire lors de sa séance du 26 juin 2017 adoptant le dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise en partenariat avec le département de l'Allier,

Vu la délibération n° 2017.12.11/131 du conseil communautaire lors de sa séance du 11 décembre 2017 adoptant le dispositif d'aide au développement des entreprises de commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente, en partenariat avec la Région Auvergne Rhône Alpes,

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire a instauré durant l'année 2017 différents dispositifs visant à soutenir le développement de l'économie locale :

- dispositif d'avance remboursable validé par délibération le 6 juin 2017. Un « comité exécutif » composé du Président de l'EPCI, du vice-président délégué aux finances, du vice-président délégué au développement économique, du vice-président délégué à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme, d'un conseiller communautaire, sélectionne les bénéficiaires du dispositif.
- dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise en partenariat avec le département de l'Allier, par délibération le 26 juin 2017
- dispositif d'aide au développement des entreprises de commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente, en partenariat avec la Région Auvergne Rhône Alpes, par délibération du 11 décembre 2017

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- de confier l'instruction et la prise de décision pour les trois dispositifs cités ci-dessus, à un comité de pilotage composé du Président de l'EPCI (Développement économique) du vice-président délégué aux finances, du vice-président délégué à l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, du vice-président délégué au développement numérique et de deux conseillers communautaires, Madame Annie DEBORBE et Monsieur Christophe RONGET.

Comité de pilotage « Attribution Avances remboursables »	LITAUDON	Roger
	LABILLE	Christian
	LABBE	Guy
	FRAISE	Guy
	DEBORBE	Annie
	RONGET	Christophe



Nb de membres en exercice : 64
Nb de membres présents : 57
Nb de membres votants : 62
(dont 5 pouvoirs)
Quorum atteint

DELIBERATION N°	2020.07.23/051
CLASSIFICATION	5.3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 23 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalletti à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 16 juillet 2020.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie France AUGIER, Pascal BAUDELLOT, Gilles BERRAT, Marie Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Jean Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Roseline GOURDON, Jean Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Jacqueline LAUSTIAT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Jean Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean Louis PERICHON, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Bernard MALBRUNOT représentant Hervé CHOMET, Elisabeth THEVENOUX représentant Jérôme LASSOT, Hervé POIGNE représentant Christophe MINET,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Xavier CADORET à Odile REVERET, Guy FRAISE à Pascal VERNISSE, Jean Michel GILLARDIN à Marie Agnès BONIN, Françoise LACAUX à Geneviève DESVIGNE, Guillaume LACROIX à Roger LITAUDON

Absents : Léopold GODART, Laurent TALON,

Secrétaire de séance : Marie France AUGIER

N°051 - ADMINISTRATION GENERALE - RENOVATION ENERGETIQUE – HABITAT : Désignation membres Comité de pilotage Dispositif Attribution aides communautaires

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de confier l'instruction et la prise de décision pour le dispositif d'aides communautaires à la rénovation énergétiques des logements privés exposés dans le rapport ci-joint à un comité de pilotage composé du Président de l'EPCI (Développement économique), du vice-président délégué à l'Habitat – Logement, du vice-président délégué aux finances, et de deux conseillers communautaires, Monsieur Marc LABORDE et Monsieur Bernard BOURACHOT.
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifiée exécutoire la présente délibération
Publiée ou notifiée le 04/08/2020
Déposée en Préfecture le 04/08/2020

P.E.C.
Le Président,

.../...

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2020.07.23/051
CLASSIFICATION	5.3

N°051- ADMINISTRATION GENERALE - RENOVATION ENERGETIQUE – HABITAT : Désignation membres Comité de pilotage Dispositif Attribution aides communautaires

Vu la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 965 du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes du 29 septembre 2017 relative à la mise en place du bonus de performance énergétique dans le cadre du Contrat Ambition Région,

Vu le projet de règlement d'attribution des aides aux travaux de rénovation énergétique de l'habitat privé du territoire 2018-2021,

Vu la délibération du conseil communautaire du 10 décembre 2018 portant approbation du dispositif Habitat – Rénovation énergétique dont le démarrage a été conditionné à celui de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Considérant la nécessité de mettre en place une convention de partenariat entre la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire et la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE),

Monsieur le Président rappelle :

Un règlement d'aides communautaires à la rénovation énergétique des logements privés avait été proposé en continuité des politiques territoriales menées sur l'habitat.

Ces aides ont un effet levier pour déclencher des travaux d'amélioration énergétique sur le territoire tout en diminuant les émissions de gaz à effet de serre des logements et ainsi lutter contre le changement climatique (Plan Climat Air Énergie Territorial communautaire en cours) tout en réduisant les charges d'énergie des foyers.

Après avoir rappelé les modalités d'octroi, Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- de confier l'instruction et la prise de décision pour le dispositif cité ci-dessus, à un comité de pilotage composé du Président de l'EPCI (Développement économique), du vice-président délégué à l'Habitat – Logement, vice-président délégué aux finances, et de deux conseillers communautaires, Monsieur Marc LABORDE et Monsieur Bernard BOURACHOT

Comité de pilotage « Attribution Avances remboursables »	LITAUDON	Roger
	LABILLE	Christian
	LABBE	Guy
	LABORDE	Marc
	BOURACHOT	Bernard



Nb de membres en exercice : 64
Nb de membres présents : 57
Nb de membres votants : 62
(dont 5 pouvoirs)
Quorum atteint

DELIBERATION N°	2020.07.23/052
CLASSIFICATION	5.3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du conseil communautaire du 23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 23 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favallé à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 16 juillet 2020.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie France AUGIER, Pascal BAUDELOT, Gilles BERRAT, Marie Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Jean Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Roseline GOURDON, Jean Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Jacqueline LAUSTIAT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Jean Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean Louis PERICHON, André PIESSAT, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Bernard MALBRUNOT représentant Hervé CHOMET, Elisabeth THEVENOUX représentant Jérôme LASSOT, Hervé POIGNE représentant Christophe MINET,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Xavier CADORET à Odile REVERET, Guy FRAISE à Pascal VERNISSE, Jean Michel GILLARDIN à Marie Agnès BONIN, Françoise LACAUX à Geneviève DESVIGNE, Guillaume LACROIX à Roger LITAUDON,

Absents : Léopold GODART, Laurent TALON,

Secrétaire de séance : Marie France AUGIER.

N°052 - ADMINISTRATION GENERALE - INTERCOMMUNALITE : Désignation membres - Comité de concertation - Dispositif Attribution Fonds de concours - investissements des communes adhérentes

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de désigner les membres du Comité de concertation « Fonds de concours » pour étudier l'éligibilité des demandes communales afin de les soumettre au conseil communautaire, celui-ci étant composé du Président de l'EPCI, du Vice-Président délégué aux Finances et de 4 représentants des communes figurant sur le tableau ci-annexé,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifiée exécutoire la présente délibération

Publiée ou notifiée le 04/08/2020
Déposée en Préfecture le 04/08/2020

P.E.C
Le Président,

.../...

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2020.07.23/052
CLASSIFICATION	5.3

N°052- ADMINISTRATION GENERALE - INTERCOMMUNALITE : Désignation membres - Comité de concertation - Dispositif Attribution Fonds de concours - investissements des communes adhérentes

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N° 2018-09-25/78 par laquelle le conseil communautaire a approuvé le dispositif d'attribution des fonds de concours aux communes membres de l'EPCI et sa mise en œuvre sur une période triennale (2018-2020),

Vu la délibération N° 2018-09-24/79 par laquelle le conseil communautaire a décidé de l'ouverture d'une autorisation de programme/crédits de paiement « Attribution Fonds de concours aux communes » pour les années 2018, 2019 et 2020,
Vu la délibération N°2018-11-5/97 par laquelle le conseil communautaire a approuvé le projet de règlement d'attribution de fonds de concours et d'autoriser le Président ou son représentant à verser les fonds de concours aux communes bénéficiaires par application des dispositions d'un règlement,

Monsieur le Président rappelle :

La Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est engagée dans une démarche de soutien financier aux projets de ses communes membres, par la mise en place d'une politique communautaire de fonds de concours sur une période pluriannuelle, soit 3 ans, (2018-2019-2020).

En vertu de l'article L. 5214-16 du CGCT, la Communauté de Communes peut attribuer des fonds de concours aux communes membres afin de contribuer à la réalisation d'équipements après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut pas excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

L'enveloppe globale de fonds de concours pour 2018 – 2019 – 2020 s'élève à 750 000 €, soit 250 000 €/an. La répartition est effectuée selon les critères suivants :

- 50 % de l'enveloppe avec une part forfaitaire pour les 44 communes fixée à 2841 €
- 25 % de l'enveloppe selon la Population totale des communes
- 25 % de l'enveloppe selon le potentiel financier des communes.

Un règlement définit les modalités d'attribution. Pour envisager la mise en œuvre de cette politique de soutien financier communautaire, il a été convenu de mettre en place une instance habilitée à étudier l'éligibilité des demandes communales pour ensuite les soumettre à l'approbation de l'assemblée communautaire : le Comité de concertation « Fonds de concours »

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- de désigner les membres du Comité de concertation « Fonds de concours » pour étudier l'éligibilité des demandes communales afin de les soumettre au conseil communautaire, celui-ci étant composé du Président de l'EPCI, du Vice-Président délégué aux Finances et de 4 représentants des communes, figurant sur le tableau ci-dessous.

Comité de concertation - Dispositif Attribution Fonds de concours -	LITAUDON	Roger
	LABILLE	Christian
	RAJAUD	Michel
	DELIGEARD	Arnaud
	MERET	Louis
	COLLIN	Jean Luc



Nb de membres en exercice : 64
Nb de membres présents : 57
Nb de membres votants : 62
(dont 5 pouvoirs)
Quorum atteint

DELIBERATION N°	2020.07.23/053
CLASSIFICATION	5.3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 23 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalletti à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 16 juillet 2020.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie France AUGIER, Pascal BAUDELLOT, Gilles BERRAT, Marie Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Jean Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Roseline GOURDON, Jean Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Jacqueline LAUSTIAT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Jean Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean Louis PERICHON, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Bernard MALBRUNOT représentant Hervé CHOMET, Elisabeth THEVENOUX représentant Jérôme LASSOT, Hervé POIGNE représentant Christophe MINET,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Xavier CADORET à Odile REVERET, Guy FRAISE à Pascal VERNISSE, Jean Michel GILLARDIN à Marie Agnès BONIN, Françoise LACAUX à Geneviève DESVIGNE, Guillaume LACROIX à Roger LITAUDON,

Absents : Léopold GODART, Laurent TALON,

Secrétaire de séance : Marie France AUGIER.

N°053 - ADMINISTRATION GENERALE - DEVELOPPEMENT DURABLE : Désignation membres Comité de pilotage Plan Climat Air Energie Territorial (P.C.A.E.T)

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de désigner les membres du Comité de pilotage « PCAET » pour suivre les phases d'élaboration du PCAET du territoire communautaire Entr'Allier Besbre et Loire (réalisé par SDE03) ainsi que les actions qui seront à valider par les instances communautaires et pour participer aux ateliers/animations proposé(e)s par le SDE 03, celui-ci étant composé du Président de l'EPCI, du Vice-Président délégué aux Finances, du Vice-Président délégué à l'aménagement du territoire et des représentants figurant sur le tableau ci-annexé,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifiée exécutoire la présente délibération

Publiée ou notifiée le 04/08/2020
Déposée en Préfecture le 04/08/2020


P.E.C.
Le Président,

.../...

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2020.07.23/053
CLASSIFICATION	5.3

N°053 - ADMINISTRATION GENERALE - DEVELOPPEMENT DURABLE : Désignation membres Comité de pilotage Plan Climat Air Energie Territorial (P.C.A.E.T).

Vu la Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et notamment son article 198,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°129 du conseil communautaire confiant au SDE 03 l'élaboration mutualisée à l'échelle du Département de PCAET d'EPCI obligés ou non en réalisant en régie certains volets et d'autres par des bureaux d'études et en soulignant que chaque territoire aura son propre PCAET,

Monsieur le Président rappelle que :

Le PCAET concerne l'habitat, le transport, le travail, l'alimentation, la consommation, l'éducation, l'agriculture, l'aménagement, la cohésion sociale.

L'élaboration d'un PCAET est une obligation pour les intercommunalités de + 20 000 habitants, elle a été prévue en 3 temps :

1. réalisation d'un diagnostic du territoire, c'est-à-dire un état des lieux : production et consommation d'énergies, potentiel de production d'énergie, émissions de gaz à effet de serre...
2. construction du programme d'actions de l'EPCI adapté aux caractéristiques et enjeux locaux, grâce à la concertation de l'ensemble des acteurs,
3. réalisation d'un suivi et d'une évaluation des actions mises en œuvre pendant 6 ans permettant de mesurer l'impact du PCAET sur le territoire et d'évaluer l'atteinte des objectifs visés. (Source – SDE03)

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- de désigner les membres du Comité de pilotage «PCAET » pour suivre les phases d'élaboration du PCAET du territoire communautaire Entr'Allier Besbre et Loire (réalisé par SDE03) ainsi que les actions qui seront à valider par les instances communautaires et pour participer aux ateliers/animations proposé(e)s par le SDE 03, celui-ci étant composé du Président de l'EPCI, du Vice-Président délégué aux Finances, du Vice-Président délégué à l'aménagement du territoire et des représentants des communes, figurant sur le tableau ci-dessous.

Comité de pilotage Plan Climat Air Energie Territorial (P.C.A.E.T).	LITAUDON	Roger
	LABILLE	Christian
	LABBE	Guy
	PERICHON	Jean Louis
	GILARDIN	Jean Michel



Nb de membres en exercice : 64
Nb de membres présents : 57
Nb de membres votants : 62
(dont 5 pouvoirs)
Quorum atteint

DELIBERATION N°	2020.07.23/054
CLASSIFICATION	5.3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 23 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favallé à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 16 juillet 2020.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie France AUGIER, Pascal BAUDELLOT, Gilles BERRAT, Marie Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Jean Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Roseline GOURDON, Jean Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Jacqueline LAUSTIAT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Jean Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean Louis PERICHON, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET Alain SOUFFERANT, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Bernard MALBRUNOT représentant Hervé CHOMET, Elisabeth THEVENOUX représentant Jérôme LASSOT, Hervé POIGNE représentant Christophe MINET,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Xavier CADORET à Odile REVERET, Guy FRAISE à Pascal VERNISSE, Jean Michel GILLARDIN à Marie Agnès BONIN, Françoise LACAUX à Geneviève DESVIGNE, Guillaume LACROIX à Roger LITAUDON,

Absents : Léopold GODART, Laurent TALON,

Secrétaire de séance : Marie France AUGIER.

N°054 - ADMINISTRATION GENERALE - SERVICES PROXIMITE POPULATION : Désignation membres Comité de pilotage Maison France Services et MSAP

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de désigner en qualité de membres du Comité de pilotage du Dispositif « Maison France Services et MSAP », le Président de l'EPCI, le Vice-Président délégué à France Services et à la MSAP et les membres figurant sur le tableau ci-annexé.
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifiée exécutoire la présente délibération
Publiée ou notifiée le 04/08/2020
Déposée en Préfecture le 04/08/2020

P.E.C
Le Président,



.../...

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2020.07.23/054
CLASSIFICATION	5.3

N°054 - ADMINISTRATION GENERALE - SERVICES PROXIMITE POPULATION : Désignation membres Comité de pilotage Maison France Services et MSAP

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la présence des deux MSAP sur le territoire Entr'Allier Besbre et Loire, l'une sur le site du Donjon et l'autre de Dompierre sur Besbre,

Vu la délibération N° 62 du 11 juin 2019 par laquelle le conseil communautaire a décidé d'engager une réflexion sur le fonctionnement de la MSAP installée sur les sites de Dompierre sur Besbre et de Le Donjon, compte tenu des caractéristiques propres à chaque structure, des nécessités de service et du profil requis des animateurs ainsi que la possibilité d'harmonisation des instances de pilotage, et de constituer une Commission communautaire « Maison des Services au Public »,

Vu la délibération N° 82 du 16 septembre 2019 par laquelle le conseil communautaire a décidé de solliciter l'homologation des 2 MSAP existantes (Dompierre sur Besbre et Le Donjon) sous réserve de réunir les conditions exigées pour obtenir le label au 1^{er} janvier 2020, de créer une structure Maison France Services à Varennes sur Allier et d'une annexe permanence à Jaligny sur Besbre pour envisager une ouverture au 1^{er} juillet 2020,

Vu la délibération N°79 du 28 octobre 2019 par laquelle le conseil communautaire a décidé de créer un Comité de pilotage commun aux structures France Services à Dompierre sur Besbre et de Le Donjon et à celles à venir, composé des représentants des institutions et organismes opérateurs partenaires des structures MSAP et futures Maisons France Services

Vu la labellisation de la MSAP de Dompierre sur Besbre reconnue au 1^{er} janvier 2020,

Monsieur le Président rappelle que :

La Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire a créé un comité de pilotage commun aux deux structures, composé des représentants des institutions et organismes opérateurs partenaires de la structure, lequel doit se réunir au minimum une fois par an à la demande de l'EPCI. Il met en place des processus de travail collectif réguliers. Il se fixe des axes de progrès à moyen terme pour renforcer l'action de France Services.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- de désigner en qualité de membres du Comité de pilotage du Dispositif « Maison France Services et MSAP », le Président de l'EPCI, le Vice-Président délégué à France Services et de la MSAP et les membres figurant sur le tableau ci-dessous :

Comité de pilotage France Services et MSAP	LITAUDON	Roger
	BERRAT	Gilles
	LABORDE	Marc
	BRUNNER	Michel
	JONET	Catherine



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 57
 Nb de membres votants : 62
 (dont 5 pouvoirs)
 Quorum atteint

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 23 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 16 juillet 2020.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie France AUGIER, Pascal BAUDELLOT, Gilles BERRAT, Marie Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Jean Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Roseline GOURDON, Jean Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Jacqueline LAUSTIAT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Jean Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean Louis PERICHON, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Bernard MALBRUNOT représentant Hervé CHOMET, Elisabeth THEVENOUX représentant Jérôme LASSOT, Hervé POIGNE représentant Christophe MINET,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Xavier CADORET à Odile REVERET, Guy FRAISE à Pascal VERNISSE, Jean Michel GILLARDIN à Marie Agnès BONIN, Françoise LACAUX à Geneviève DESVIGNE, Guillaume LACROIX à Roger LITAUDON

Absents : Léopold GODART, Laurent TALON,

Secrétaire de séance : Marie France AUGIER

N°055 - ADMINISTRATION GENERALE - ASSEMBLEE : Désignation membres représentant l'EPCI au sein du SICTOM Nord Allier

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de désigner en qualité de représentant de la communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire au sein du comité syndical du SICTOM Nord Allier – Chezy, les membres figurant sur le tableau ci-annexé.
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

P.E.C
Le Président

Certifiée exécutoire la présente délibération

Publiée ou notifiée le 04/08/2020
 Déposée en Préfecture le 04/08/2020

.../...

DELIBERATION N°	2020.07.23/055
CLASSIFICATION	5.3

N°055 - ADMINISTRATION GENERALE - ASSEMBLEE : Désignation membres représentant l'EPCI au sein du SICTOM Sud Allier

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et L.2121-21,

Vu l'adhésion de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire au SICTOM Nord Allier chargé du service de collecte et de traitement des ordures ménagères sur un périmètre de 17 communes (secteur de Dompierre sur Besbre et la commune de St Gérard de Vaux),

Vu les statuts du SICTOM Nord Allier,

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que le SICTOM Nord Allier – Chézy assure la collecte et le traitement des ordures ménagères sur 17 communes (sur les 16 communes du secteur de Dompierre-sur-Besbre ainsi que sur la commune de St Gérard de Vaux).

La Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire est représentée au sein du comité syndical par 34 délégués titulaires et 34 délégués suppléants qu'il appartient à la Communauté de désigner.

Afin de désigner ces délégués, le Président rappelle, qu'en application des dispositions de l'article L.5711-1 du CGCT, le choix du conseil communautaire peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une de ses communes membres.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- de désigner en qualité de représentants de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire au sein du comité syndical du SICTOM Nord Allier - Chézy, les membres figurant sur le tableau ci-dessous:

REPRESENTANTS AU SICTOM NORD ALLIER				
COMMUNE	TITULAIRES		SUPPLEANTS	
	NOM	PRENOM	NOM	PRENOM
BEAULON	BENIGAUD	Patrick	SANTOS	Marlène
	SALFRANC	Vincent	LEDUC	Eric
CHATELPERRON	SEGAUD	Catherine	GABRIEL	Jean Claude
	DE BURE	Eric	DE COMBARIEU	Marion
CHAVROCHES	COMMERE	Caroline	CHERASSE	Robert
	ROY	Jean-Maurice	REFFAY	Isabelle
DIOU	SOCHET	Blandine	PERDRIZET	
	LABUSSIÈRE	Jean-Jacques	DEVOUCOUX	
DOMPIERRE-SUR-BESBRE	DESMYTTER	Laurent	AUBEL	Patrick
	POUGET	Annie-France	BONNEAU	Aline
JALIGNY-SUR-BESBRE	DEBORBE	Annie	MAITRE	Aurore
	BEURRIER	Michèle	GARREL	Sophie
LIERNOLLES	BION	Roland	DUPUIS	Sylvie
	PURAVET	Stéphanie	MARIONNET	Brigitte
MERCY	PERROD	Mickaël	NOEL	Yves Alain
	RODAMEL	Céline	SANCIAUME	Michel
MONETAY-SUR-LOIRE	NAFFETAS	Gérard	CHARNET	Brigitte
	LAPENDRY	René	DURAND	Jean Claude
PIERREFITTE-SUR-LOIRE	THEVENOUX	Pascal	CAILLIATTE	Pierre-Yves
	ANGLEYS	Xavier	BROUETTE	Béatrice
SAINT GERAND LE VAUX	GIMENEZ	Fabien	BARRE	Sébastien
	MARION	Marie Thérèse	GOT	Isabelle
SAINT LEON	FALCHETTO	Nathalie	REVARDEAU	Bastien
	VAUDELIN	Adèle	PROT	Marie Noëlle
SAINT POURCAIN SUR BESBRE	BRENOT	Michel	GOBERT	Aurélien
	BAUDON	Violaine	DE CONNY DE LAFAY	Gwénola
SAINT VOIR	SPEISSER	Philippe	COLLIN	Jean-Luc
	VESVRE	Claire	BEGUIN	Jacqueline
SALIGNY SUR ROUDON	CHABERT	Gilles	BERTHELOT	Jean Pierre
	PACAUD	Quentin	PETIT	Dominique
THIONNE	LAFORET	Serge	BECQUE	Philippe
	SIMON	Katherine	CHATARD	Gaëtan
VAUMAS	SOUFFÉRANT	Alain	LAVOCAT	Aurélien
	PELLETIER	Dominique	CHATELIER	Pascal



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 54
 Nb de membres votants : 62
 (dont 5 pouvoirs)
 Quorum atteint

Département de l'Allier
 Arrondissement de Vichy
 Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
 Reçu en préfecture le 28/07/2020
 Affiché le 
 ID : 003-200071470-20200723-DELIB2020056-DE

DELIBERATION N°	2020.07.23/056
CLASSIFICATION	5.3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 23 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favallé à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 16 juillet 2020.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie France AUGIER, Pascal BAUDELLOT, Gilles BERRAT, Marie Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Jean Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Roseline GOURDON, Jean Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Jacqueline LAUSTIAT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Jean Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean Louis PERICHON, André PIESSAT, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET Alain SOUFFERANT, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Bernard MALBRUNOT représentant Hervé CHOMET, Elisabeth THEVENOUX représentant Jérôme LASSOT, Hervé POIGNE représentant Christophe MINET,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Xavier CADORET à Odile REVERET, Guy FRAISE à Pascal VERNISSE, Jean Michel GILLARDIN à Marie Agnès BONIN, Françoise LACAUX à Geneviève DESVIGNE, Guillaume LACROIX à Roger LITAUDON

Absents : Léopold GODART, Laurent TALON,

Secrétaire de séance : Marie France AUGIER

N°056 - ADMINISTRATION GENERALE - ASSEMBLEE : Désignation membres représentant l'EPCI au sein du SICTOM Sud Allier

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de désigner en qualité de représentant de la communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire au sein du comité syndical du SICTOM Sud Allier – Bayet, les membres figurant sur le tableau ci-annexé.
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée le 28/07/2020
 Déposée en Préfecture le 28/07/2020

P.E.C
 Le Président,

.../...

Département de l'Allier
Arrondissement de Vichy
Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »
RAPPORT DE PRESENTATION

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le 
ID : 003-200071470-20200723-DELIB2020056-DE

DELIBERATION N°	2020.07.22/056
CLASSIFICATION	5.3

N°056 - ADMINISTRATION GENERALE - ASSEMBLEE : Désignation membres représentant l'EPCI au sein du SICTOM Sud Allier

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et L.2121-21,

Vu l'adhésion de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire au SICTOM Sud Allier chargé du service de collecte et de traitement des ordures ménagères sur un périmètre de 27 communes (secteur de Varennes sur Allier et Le Donjon),

Vu les statuts du SICTOM Sud Allier,

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que le SICTOM Sud Allier – Bayet assure la collecte et le traitement des ordures ménagères sur 27 communes (14 communes du secteur de Varennes sur Allier et 13 communes du secteur de Le Donjon).

La Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire est représentée au sein du comité syndical par 27 délégués titulaires et 27 délégués suppléants qu'il appartient à la Communauté de désigner.

Afin de désigner ces délégués, le Président rappelle, qu'en application des dispositions de l'article L.5711-1 du CGCT, le choix du conseil communautaire peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une de ses communes membres.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- de désigner en qualité de représentant de la communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire au sein du comité syndical du SICTOM Sud Allier – Bayet, les membres figurant sur le tableau ci-dessous:

REPRESENTANTS AU SICTOM SUD ALLIER				
COMMUNE	TITULAIRES		SUPPLEANTS	
	NOM	PRENOM	NOM	PRENOM
AVRILLY	GROS	Gilbert	CARIGNANT	Solène
BOUCE	LABORIE	Anouk	DUBSAY	Serge
CINDRE	MARTINANT	Didier	DASCIER	Marc
CRECHY	BLANC	Claude	SEGUR	Véronique
LANGY	FORTIN	Franck	MACHURET	Jean-Mikaël
LE BOUCHAUD	CHANUT	Corinne	MOLINA	Céline
LE DONJON	DERIOT	Eliane	LABBE	Guy
LE PIN	THUILLIER	Camille	JARDIN	Pascal
LENAX	DUVERGER	Daniel	BOIVIN	Roger
LODDES	AUGIER	Marie-France	MASSON	Denis
LUNEAU	LASSOT	Hervé	COZENOT	Hervé
MONTCOMBROUX LES MINES	LACROIX	Guillaume	MINARD	Michel
MONTAIGU LE BLIN	LAFARGE	Thierry	CHARBONNIER	Thierry
MONTAIGUET EN FOREZ	CHOMET	Hervé	PETIOT	Hervé
MONTOLDRE	JUVIN	Marc	PENE	Jérôme
RONGERES	MAITRE	Michel	POIGNÉ	Hervé
NEUILLY EN DONJON	CHARTIER	Patrick	BONNABAUD	Olivier
SAINT DIDIER EN DONJON	BUZZI	Willy	RYAN	Georges
SAINT FELIX	LASSEOUGUE	Alain	DUMAS	Angélique
SAINT GERAND LE PUY	REVIRON	Alain	NARBOUX	Véronique
SAINT LEGER SUR VOUZANCE	VERNUSSE	Isabelle	MARTINANT	Gilles
SANSSAT	GUILLAUME	Romain	FAURE	Patrick
SORBIER	PUJOS	Henri	JALLET	Jean-Philippe
TRETEAU	CHASSAGNE	Jean François	BONIN	Gérard
TREZELLES	VERNISSE	Alain	CERCLE	Nathalie
VARENNES SUR ALLIER	JOLY	Henri	MALLET	Nicolas
VARENNES SUR TECHE	CHABRY	Jérôme	GAGNOL	Carole



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 57
 Nb de membres votants : 62
 (dont 5 pouvoirs)
 Quorum atteint

Département de l'Allier
 Arrondissement de Vichy

Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

Envoyé en préfecture le 04/08/2020
 Reçu en préfecture le 04/08/2020
 Affiché le
 ID : 003-200071470-20200723-DELIB2020057-DE

DELIBERATION N°	2020.07.23/057
CLASSIFICATION	5.3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 23 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 16 juillet 2020.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie France AUGIER, Pascal BAUDELLOT, Gilles BERRAT, Marie Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Jean Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Roseline GOURDON, Jean Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Jacqueline LAUSTIAT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Jean Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean Louis PERICHON, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Bernard MALBRUNOT représentant Hervé CHOMET, Elisabeth THEVENOUX représentant Jérôme LASSOT, Hervé POIGNE représentant Christophe MINET,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Xavier CADORET à Odile REVERET, Guy FRAISE à Pascal VERNISSE, Jean Michel GILLARDIN à Marie Agnès BONIN, Françoise LACAUX à Geneviève DESVIGNE, Guillaume LACROIX à Roger LITAUDON

Absents : Léopold GODART, Laurent TALON,

Secrétaire de séance : Marie France AUGIER

N°057 - ADMINISTRATION GENERALE - ASSEMBLEE : Désignation membres représentant l'EPCI au sein du Syndicat Mixte de VILLEMOUZE

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de désigner en qualité de représentant de la communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire au sein du comité du Syndicat Mixte de VILLEMOUZE, les membres figurant sur le tableau ci-annexé.
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

P.E.C
 Le Président,

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée le 04/08/2020
 Déposée en Préfecture le 04/08/2020

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2020.07.23/057
CLASSIFICATION	5.3

N°057 - ADMINISTRATION GENERALE - ASSEMBLEE : Désignation membres représentant l'EPCI au sein du Syndicat Mixte de VILLEMOUZE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et L.2121-21;

Vu l'adhésion de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire au Syndicat Mixte de Villemouze

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Villemouze

Considérant la nécessité de désigner les représentants de l'EPCI Entr'Allier Besbre et Loire,

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire est représentée au sein du Syndicat par 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- de désigner en qualité de représentant de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire au sein du comité du Syndicat Mixte de VILLEMOUZE, les membres figurants sur le tableau ci-dessous :

SYNDICAT DE VILLEMOUZE	TITULAIRES		SUPPLEANTS	
	LITAUDON	Roger	JALLET	Jean Philippe
	BERRAT	Gilles	CADORET	Xavier
	POIGNE	Joël	DELIGEARD	Arnaud
	BONNET	Christian	PARRET	Aude
	PERICHON	Jean Louis	PIESSAT	André
	FORTIN	Franck	MACHURET	Jean Mickaël



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 57
 Nb de membres votants : 62
 (dont 5 pouvoirs)
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2020.07.23/058
CLASSIFICATION	5.3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 23 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 16 juillet 2020.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie France AUGIER, Pascal BAUDELLOT, Gilles BERRAT, Marie Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Jean Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Roseline GOURDON, Jean Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Jacqueline LAUSTIAT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Jean Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean Louis PERICHON, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Bernard MALBRUNOT représentant Hervé CHOMET, Elisabeth THEVENOUX représentant Jérôme LASSOT, Hervé POIGNE représentant Christophe MINET,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Xavier CADORET à Odile REVERET, Guy FRAISE à Pascal VERNISSE, Jean Michel GILLARDIN à Marie Agnès BONIN, Françoise LACAUX à Geneviève DESVIGNE, Guillaume LACROIX à Roger LITAUDON

Absents : Léopold GODART, Laurent TALON,

Secrétaire de séance : Marie France AUGIER

N°058 - ADMINISTRATION GENERALE - ASSEMBLEE : Désignation représentants EPCI au sein du Comité syndical du Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier (SDE 03) – Yzeure

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de désigner en qualité de représentants de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire au sein du comité syndical du SDE 03, les membres figurant sur le tableau ci-dessous :

SDE 03	TITULAIRES		SUPPLEANTS	
	RAJAUD	Michel	SOUFFERANT	Alain
	LECORNET	Jean Pierre	LAMBERT	Marie France

- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée le 04/08/2020
 Déposée en Préfecture le 04/08/2020

P.E.C
Le Président,

.../...

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2020.07.23/058
CLASSIFICATION	5.3

N°058 - ADMINISTRATION GENERALE - ASSEMBLEE - ENERGIE : Désignation représentants EPCI au sein du Comité syndical du Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier (SDE 03) – Yzeure

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et L.2121-21;

Vu l'adhésion de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire au Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier (SDE 03),

Vu les statuts du SDE 03;

Afin de désigner ces délégués, le Président rappelle, qu'en application des dispositions de l'article L.5711-1 du CGCT, le choix du conseil communautaire peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une de ses communes membres.

La Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire est tenue de désigner au sein du comité syndical du SDE 03, 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- de désigner en qualité de représentants de la communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire au sein du comité syndical du SDE 03, les membres figurant sur le tableau ci-dessous :

SDE 03	TITULAIRES		SUPPLEANTS	
	RAJAUD	Michel	SOUFFERANT	Alain
	LECORNET	Jean Pierre	LAMBERT	Marie France



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 57
 Nb de membres votants : 62
 (dont 5 pouvoirs)
 Quorum atteint

Département de l'Allier
 Arrondissement de Vichy

Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

Envoyé en préfecture le 04/08/2020

Reçu en préfecture le 04/08/2020

Affiché le

ID : 003-200071470-20200723-DELIB2020059-DE

DELIBERATION N°	2020.07.23/059
CLASSIFICATION	5.3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 23 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 16 juillet 2020.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie France AUGIER, Pascal BAUDELLOT, Gilles BERRAT, Marie Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Jean Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Roseline GOURDON, Jean Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Jacqueline LAUSTIAT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Jean Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean Louis PERICHON, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Bernard MALBRUNOT représentant Hervé CHOMET, Elisabeth THEVENOUX représentant Jérôme LASSOT, Hervé POIGNE représentant Christophe MINET,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Xavier CADORET à Odile REVERET, Guy FRAISE à Pascal VERNISSE, Jean Michel GILLARDIN à Marie Agnès BONIN, Françoise LACAUX à Geneviève DESVIGNE, Guillaume LACROIX à Roger LITAUDON

Absents : Léopold GODART, Laurent TALON,

Secrétaire de séance : Marie France AUGIER

N°059 - ADMINISTRATION GENERALE - ASSEMBLEE - Désignation représentants EPCI - Pays de Vichy Auvergne

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de désigner en qualité de représentants de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire au sein du Pays de Vichy Auvergne, les membres figurant sur le tableau ci-annexé,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

P.E.C
 Le Président,

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée le 04/08/2020
 Déposée en Préfecture le 04/08/2020

.../...

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2020.07.23/059
CLASSIFICATION	5.3

N°059 - ADMINISTRATION GENERALE - ASSEMBLEE : Désignation représentants EPCI - Pays de Vichy Auvergne

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et L.2121-21;

Vu l'adhésion de l'EPCI à l'association Pays de Vichy Auvergne

Vu les statuts du Pays de Vichy Auvergne ;

Le Président rappelle que les statuts du Pays de Vichy Auvergne prévoient que le nombre de membres représentant l'EPCI au sein du conseil d'administration, de l'assemblée générale et du Groupe d'Action Locale est porté à 7 titulaires et 7 suppléants et, d'autre part, qu'il appartient au conseil communautaire, de désigner ses représentants.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- de désigner en qualité de représentants de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire au sein du Pays de Vichy Auvergne, les membres figurant sur le tableau ci-dessous :

Pays de Vichy Auvergne	Nb	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Conseil d'administration	1	Gilles BERRAT	Christelle MARTINET-SCHIRCH
	2	Alain VERNISSE	Aude PARRET BONMARTIN
Assemblée générale	1	Gilles BERRAT	Aude PARRET BONMARTIN
	2	Alain VERNISSE	François ATHAYNE
	3	Christelle MARTINET	Louis MERET
Groupe d'Action Locale (GAL)	1	Gilles BERRAT	Christelle MARTINET-SCHIRCH
	2	Alain VERNISSE	Aude PARRET BONMARTIN



Nb de membres en exercice : 64
Nb de membres présents : 57
Nb de membres votants : 62
(dont 5 pouvoirs)
Quorum atteint

DELIBERATION N°	2020.07.23/060
CLASSIFICATION	5.3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 23 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 16 juillet 2020.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires : Jean Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie France AUGIER, Pascal BAUDELLOT, Gilles BERRAT, Marie Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Jean Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Roseline GOURDON, Jean Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Jacqueline LAUSTIAT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Jean Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean Louis PERICHON, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Bernard MALBRUNOT représentant Hervé CHOMET, Elisabeth THEVENOUX représentant Jérôme LASSOT, Hervé POIGNE représentant Christophe MINET,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Xavier CADORET à Odile REVERET, Guy FRAISE à Pascal VERNISSE, Jean Michel GILLARDIN à Marie Agnès BONIN, Françoise LACAUX à Geneviève DESVIGNE, Guillaume LACROIX à Roger LITAUDON

Absents : Léopold GODART, Laurent TALON,

Secrétaire de séance : Marie France AUGIER

N°060 - ADMINISTRATION GENERALE - ASSEMBLEE - Désignation représentants EPCI - Pays de Moulins – GAL Moulins Communauté

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de désigner en qualité de représentants de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire au sein du GAL Territoire Bourbon, les membres figurants sur le tableau ci-dessous :

Groupe d'Action Locale (GAL)	Nb	Déléguée titulaire	Délégué suppléant
Moulins	1	POUGET Annie France	RONGET Christophe

- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifiée exécutoire la présente délibération

Publiée ou notifiée le 04/08/2020
Déposée en Préfecture le 04/08/2020

P.E.C
Le Président,

.../...

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2020.07.23/060
CLASSIFICATION	5.3

N°060 - ADMINISTRATION GENERALE - ASSEMBLEE - Désignation représentants EPCI - Pays de Moulins – GAL Moulins Communauté

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et L.2121-21,

Vu l'adhésion de l'EPCI au GAL Territoire Bourbon,

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que l'EPCI est représenté au sein du Groupe d'Action Locale (GAL) Pays de Moulins avec 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- de désigner en qualité de représentant de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire au sein du GAL de Moulins, les membres figurants sur le tableau ci-dessous :

Groupe d'Action Locale (GAL)	Nb	Déléguée titulaire	Délégué suppléant
Moulins	1	POUGET Annie France	RONGET Christophe



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 57
 Nb de membres votants : 62
 (dont 5 pouvoirs)
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2020.07.23/061
CLASSIFICATION	5.3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 23 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favallé à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 16 juillet 2020.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie France AUGIER, Pascal BAUDELLOT, Gilles BERRAT, Marie Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Jean Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Roseline GOURDON, Jean Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Jacqueline LAUSTIAT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Jean Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean Louis PERICHON, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Bernard MALBRUNOT représentant Hervé CHOMET, Elisabeth THEVENOUX représentant Jérôme LASSOT, Hervé POIGNE représentant Christophe MINET,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Xavier CADORET à Odile REVERET, Guy FRAISE à Pascal VERNISSE, Jean Michel GILLARDIN à Marie Agnès BONIN, Françoise LACAUX à Geneviève DESVIGNE, Guillaume LACROIX à Roger LITAUDON

Absents : Léopold GODART, Laurent TALON,

Secrétaire de séance : Marie France AUGIER

N°061 - ADMINISTRATION GENERALE - ASSEMBLEE - Désignation représentants EPCI - Comité Départemental du Tourisme (C.D.T).

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de désigner en qualité de représentants de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre Loire pour siéger aux instances prévues par le Comité Départemental du Tourisme (C.D.T), les membres figurant sur le tableau ci-dessous :

Pays de Vichy Auvergne	Délégué titulaire	Déléguée suppléante
	Xavier CADORET	Marie France LAMBERT

- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée le 04/08/2020
 Déposée en Préfecture le 04/08/2020

P.E.C.
 Le Président,

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2020.07.23/061
CLASSIFICATION	5.3

N°061 - ADMINISTRATION GENERALE - ASSEMBLEE - Désignation représentants EPCI – Comité Départemental du Tourisme (C.D.T).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et L.2121-21,

Considérant que le Comité Départemental du Tourisme (CDT) participe, à l'initiative du Conseil Départemental, à la préparation et à la mise en œuvre de la politique touristique du département,

Considérant qu'il contribue à assurer au niveau du département, le développement, la communication et la commercialisation de l'offre touristique, en collaboration avec les professionnels et les organismes concernés à l'échelon départemental et intercommunal ainsi qu'avec toute structure locale ou régionale établie à cet effet,

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- de désigner en qualité de représentants de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre Loire pour siéger aux instances prévues par le Comité Départemental du Tourisme (C.D.T), les membres figurant sur le tableau ci-dessous

Pays de Vichy Auvergne	Délégué titulaire	Déléguée suppléante
	Xavier CADORET	Marie France LAMBERT



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 57
 Nb de membres votants : 62
 (dont 5 pouvoirs)
 Quorum atteint

Département de l'Allier
 Arrondissement de Vichy

Communauté de communes « Entr'Allier Besbre

Envoyé en préfecture le 04/08/2020
 Reçu en préfecture le 04/08/2020
 Affiché le
 ID : 003-200071470-20200723-DELIB2020062-DE

DELIBERATION N°	2020.07.23/062
CLASSIFICATION	5.3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 23 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 16 juillet 2020.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie France AUGIER, Pascal BAUDELLOT, Gilles BERRAT, Marie Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Jean Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Roseline GOURDON, Jean Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Jacqueline LAUSTIAT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Jean Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean Louis PERICHON, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET Alain SOUFFERANT, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Bernard MALBRUNOT représentant Hervé CHOMET, Elisabeth THEVENOUX représentant Jérôme LASSOT, Hervé POIGNE représentant Christophe MINET,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Xavier CADORET à Odile REVERET, Guy FRAISE à Pascal VERNISSE, Jean Michel GILLARDIN à Marie Agnès BONIN, Françoise LACAUX à Geneviève DESVIGNE, Guillaume LACROIX à Roger LITAUDON

Absents : Léopold GODART, Laurent TALON,

Secrétaire de séance : Marie France AUGIER

N°062 - ADMINISTRATION GENERALE - ASSEMBLEE - Désignation représentants EPCI - Association Canal de Roanne à Digoïn

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de désigner en qualité de représentants de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire au sein de l'Association Canal de Roanne à Digoïn, les membres figurant ci-dessous :

Association Canal de Roanne à Digoïn	Délégué titulaire	Délégué suppléant
	Gilles BERRAT	Michel RAJAUD

- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

P.E.C
 Le Président,

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée le 04/08/2020
 Déposée en Préfecture le 04/08/2020

.../...

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2020.07.23/062
CLASSIFICATION	5.3

N°062 - ADMINISTRATION GENERALE - ASSEMBLEE - Désignation représentants EPCI - - Association Canal de Roanne à Digoin

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et L.2121-21,

Vu l'adhésion de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire à l'Association Canal de Roanne à Digoin,

Vu les statuts de l'association Canal de Roanne à Digoin,

Considérant la nécessité de désigner les représentants de l'EPCI Entr'Allier Besbre et Loire,

Considérant que la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire est représentée au sein de l'association par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- de désigner en qualité de représentants de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre Loire pour siéger au sein de l'association Canal de Roanne à Digoin les membres figurant sur le tableau ci-dessous :

Association Canal de Roanne à Digoin	Délégué titulaire	Délégué suppléant
	Gilles BERRAT	Michel RAJAUD



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 57
 Nb de membres votants : 62
 (dont 5 pouvoirs)
 Quorum atteint

Département de l'Allier
 Arrondissement de Vichy

Communauté de communes « Entr'Allier Besbre

Envoyé en préfecture le 04/08/2020

Reçu en préfecture le 04/08/2020

Affiché le

ID : 003-200071470-20200723-DELIB2020063-DE

DELIBERATION N°	2020.07.23/063
CLASSIFICATION	5.3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 23 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favallé à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 16 juillet 2020.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie France AUGIER, Pascal BAUDELLOT, Gilles BERRAT, Marie Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Jean Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Roseline GOURDON, Jean Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Jacqueline LAUSTIAT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Jean Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean Louis PERICHON, André PIESSAT, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Bernard MALBRUNOT représentant Hervé CHOMET, Elisabeth THEVENOUX représentant Jérôme LASSOT, Hervé POIGNE représentant Christophe MINET,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Xavier CADORET à Odile REVERET, Guy FRAISE à Pascal VERNISSE, Jean Michel GILLARDIN à Marie Agnès BONIN, Françoise LACAUX à Geneviève DESVIGNE, Guillaume LACROIX à Roger LITAUDON

Absents : Léopold GODART, Laurent TALON,

Secrétaire de séance : Marie France AUGIER

N°063 - ADMINISTRATION GENERALE - PETITE ENFANCE : Adhésion et Désignation représentants EPCI - Centre social rural de Jaligny sur Besbre – Centre social rural de Le Donjon

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de désigner en qualité de représentants de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire au sein du centre social de Jaligny sur Besbre et au sein du Centre social de Le Donjon, les membres figurant ci-dessous :

	Délégués titulaires	Délégués suppléants
CENTRE SOCIAL DE JALIGNY SUR BESBRE	MOULIN Isabelle	MARGELIDON Marie Jo
CENTRE SOCIAL DE LE DONJON	AUGIER Marie France	DECERLE Alain

- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifiée exécutoire la présente délibération

Publiée ou notifiée le 04/08/2020
 Déposée en Préfecture le 04/08/2020

P.E.C
 Le Président,

.../...

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2020.07.23/063
CLASSIFICATION	5.3

N°063 - ADMINISTRATION GENERALE - ASSEMBLEE - Désignation représentants EPCI - Centre social rural de Jaligny sur Besbre – Centre social rural de Le Donjon

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et L.2121-21,

Vu l'adhésion de l'EPCI dans le cadre de la gestion associative des RAM communautaires de LE DONJON et de DOMPIERRE sur Besbre,

Vu les statuts des associations,

Considérant que la composition du Comité de pilotage des 2 centres sociaux s'établit comme suit :

- 2 membres élus de la Communauté de communes - 2 membres élus du Centre Social - 1 représentant de la direction de la Communauté de communes - 1 représentant de la direction du Centre Social - l'animateur (trice) du RAM - 1 représentant de la CAF de l'Allier - 1 représentant de la MSA de l'Allier - 1 représentant du Conseil Départemental de l'Allier.

Considérant la nécessité de désigner les représentants de l'EPCI « Entr'Allier Besbre et Loire,

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- de désigner en qualité de représentant de la communauté de communes Entr'Allier Besbre Loire pour siéger au sein du centre social de Jaligny sur Besbre et au sein du Centre social de Le Donjon, les membres figurant sur le tableau ci-dessous :

	Déléguées titulaires	Délégués suppléants
CENTRE SOCIAL DE JALIGNY SUR BESBRE	MOULIN Isabelle	MARGELIDON Marie Jo
CENTRE SOCIAL DE LE DONJON	AUGIER Marie France	DECERLE Alain



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 57
 Nb de membres votants : 62
 (dont 5 pouvoirs)
 Quorum atteint

Département de l'Allier
 Arrondissement de Vichy

Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

Envoyé en préfecture le 04/08/2020
 Reçu en préfecture le 04/08/2020
 Affiché le
 ID : 003-200071470-20200723-DELIB2020064-DE

DELIBERATION N°	2020.07.23/064
CLASSIFICATION	5.3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 23 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 16 juillet 2020.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie France AUGIER, Pascal BAUDELLOT, Gilles BERRAT, Marie Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Jean Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Roseline GOURDON, Jean Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Jacqueline LAUSTIAT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Jean Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean Louis PERICHON, André PIESSAT, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Bernard MALBRUNOT représentant Hervé CHOMET, Elisabeth THEVENOUX représentant Jérôme LASSOT, Hervé POIGNE représentant Christophe MINET,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Xavier CADORET à Odile REVERET, Guy FRAISE à Pascal VERNISSE, Jean Michel GILLARDIN à Marie Agnès BONIN, Françoise LACAUX à Geneviève DESVIGNE, Guillaume LACROIX à Roger LITAUDON

Absents : Léopold GODART, Laurent TALON,

Secrétaire de séance : Marie France AUGIER

N°064 - ADMINISTRATION GENERALE - PETITE ENFANCE : Adhésion et Désignation représentants EPCI - Mission Locale de Moulins et Mission Locale de Vichy,

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de désigner en qualité de représentants de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire au sein de la Mission Locale de Moulins et de la Mission Locale de Vichy, les membres figurant ci-dessous :

	Délégués titulaires	Délégués suppléants
MISSION LOCALE MOULINS	POUGET Marie France	BONNEAU Aline
MISSION LOCALE VICHY	GOURDON Roseline	VERNISSE Alain

- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée le 04/08/2020
 Déposée en Préfecture le 04/08/2020

P.E.C.
 Le Président,

.../...

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2020.07.23/064
CLASSIFICATION	5.3

N°064 - ADMINISTRATION GENERALE - ASSEMBLEE - Désignation représentants EPCI - Mission Locale de Moulins et Mission Locale de Vichy.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et L.2121-21,

Vu l'adhésion de l'EPCI

Vu les statuts des associations,

Considérant le souhait de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre de poursuivre le partenariat avec les Missions Locales de Moulins et de Vichy,

Considérant la nécessité de désigner les représentants de l'EPCI Entr'Allier Besbre et Loire,

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- de désigner en qualité de représentants de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre Loire pour siéger au sein de la Mission Locale de Moulins et de la Mission Locale de Vichy, les membres figurant sur le tableau ci-dessous :

	Délégués titulaires	Délégués suppléants
MISSION LOCALE MOULINS	POUGET Marie France	BONNEAU Aline
MISSION LOCALE VICHY	GOURDON Roseline	VERNISSE Alain



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 57
 Nb de membres votants : 62
 (dont 5 pouvoirs)
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2020.07.23/065
CLASSIFICATION	5.3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 23 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 16 juillet 2020.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires : Jean Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie France AUGIER, Pascal BAUDELLOT, Gilles BERRAT, Marie Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Jean Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Roseline GOURDON, Jean Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Jacqueline LAUSTIAT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Jean Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean Louis PERICHON, André PIESSAT, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Bernard MALBRUNOT représentant Hervé CHOMET, Elisabeth THEVENOUX représentant Jérôme LASSOT, Hervé POIGNE représentant Christophe MINET,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Xavier CADORET à Odile REVERET, Guy FRAISE à Pascal VERNISSE, Jean Michel GILLARDIN à Marie Agnès BONIN, Françoise LACAUX à Geneviève DESVIGNE, Guillaume LACROIX à Roger LITAUDON

Absents : Léopold GODART, Laurent TALON,

Secrétaire de séance : Marie France AUGIER

N°065 - ADMINISTRATION GENERALE - ASSEMBLEE : Adhésion et Désignation représentants EPCI - LYCEE PROFESSIONNEL VAL D'ALLIER – VARENNES SUR ALLIER

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de désigner en qualité de représentante de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire au sein du Conseil d'Administration du Lycée professionnel du Val d'Allier de Varennes sur Allier, le membre figurant ci-dessous :

Lycée Professionnel Val d'Allier – Varennes sur Allier	Déléguée titulaire
	MARGELIDON Marie Jo

- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

P.E.C.
 Le Président,

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2020.07.23/065
CLASSIFICATION	5.3

N°065 - ADMINISTRATION GENERALE - ASSEMBLEE - Désignation représentants EPCI – Lycée professionnel Val d'Allier – Varennes sur Allier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et L.2121-21,

Considérant les dispositions du code de l'éducation,

Considérant le partenariat entre l'EPCI et l'établissement scolaire,

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- de désigner en qualité de représentant de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre Loire pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Lycée professionnel du Val d'Allier de Varennes sur Allier, le représentant figurant ci-dessous :

Lycée Professionnel Val d'Allier – Varennes sur Allier	Délégue titulaire
	MARGELIDON Marie Jo



Nb de membres en exercice : 64
Nb de membres présents : 57
Nb de membres votants : 62
(dont 5 pouvoirs)
Quorum atteint

Département de l'Allier
Arrondissement de Vichy
Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

Envoyé en préfecture le 04/08/2020
Reçu en préfecture le 04/08/2020
Affiché le :
ID : 003-200071470-20200723-DELIB2020066-DE
DELIBERATION N° 2020.07.23/066
CLASSIFICATION 5.3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 23 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 16 juillet 2020.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires : Jean Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie France AUGIER, Pascal BAUDELLOT, Gilles BERRAT, Marie Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Jean Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Roseline GOURDON, Jean Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Jacqueline LAUSTIAT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Jean Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean Louis PERICHON, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Bernard MALBRUNOT représentant Hervé CHOMET, Elisabeth THEVENOUX représentant Jérôme LASSOT, Hervé POIGNE représentant Christophe MINET,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Xavier CADORET à Odile REVERET, Guy FRAISE à Pascal VERNISSE, Jean Michel GILLARDIN à Marie Agnès BONIN, Françoise LACAUX à Geneviève DESVIGNE, Guillaume LACROIX à Roger LITAUDON

Absents : Léopold GODART, Laurent TALON,

Secrétaire de séance : Marie France AUGIER

N°066 - ADMINISTRATION GENERALE - ASSEMBLEE : Adhésion et Désignation représentants EPCI - COLLEGE DE ST EXUPERY – VARENNES SUR ALLIER

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de désigner en qualité de représentante de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire au sein du Conseil d'Administration du Collège Antoine de St Exupéry de Varennes sur Allier, le membre figurant ci-dessous :

Lycée Professionnel Val d'Allier – Varennes sur Allier	Délégue titulaire
	MARGELIDON Marie Jo

- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifiée exécutoire la présente délibération

Publiée ou notifiée le 04/08/2020
Déposée en Préfecture le 04/08/2020

P.E.C.
Le Président,

.../...

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2020.07.23/066
CLASSIFICATION	5.3

N°066 - ADMINISTRATION GENERALE - ASSEMBLEE - Désignation représentants EPCI – Collège de Saint Exupéry – Varennes sur Allier

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et L.2121-21,

Vu les dispositions du Code de l'Education,

Considérant le partenariat entre l'EPCI et l'établissement scolaire,

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- de désigner en qualité de représentante de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire au sein du Conseil d'Administration du Collège Antoine de St Exupéry de Varennes sur Allier, le membre figurant ci-dessous :

Lycée Professionnel Val d'Allier – Varennes sur Allier	Déléguée titulaire
	MARGELIDON Marie Jo



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 57
 Nb de membres votants : 62
 (dont 5 pouvoirs)
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2020.07.23/067
CLASSIFICATION	5.3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 23 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favallé à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 16 juillet 2020.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie France AUGIER, Pascal BAUDELLOT, Gilles BERRAT, Marie Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Jean Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Roseline GOURDON, Jean Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Jacqueline LAUSTIAT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Jean Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean Louis PERICHON, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Bernard MALBRUNOT représentant Hervé CHOMET, Elisabeth THEVENOUX représentant Jérôme LASSOT, Hervé POIGNE représentant Christophe MINET,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Xavier CADORET à Odile REVERET, Guy FRAISE à Pascal VERNISSE, Jean Michel GILLARDIN à Marie Agnès BONIN, Françoise LACAUX à Geneviève DESVIGNE, Guillaume LACROIX à Roger LITAUDON

Absents : Léopold GODART, Laurent TALON,

Secrétaire de séance : Marie France AUGIER

N°067 - ADMINISTRATION GENERALE - ASSEMBLEE : Adhésion et Désignation représentants EPCI - COLLEGE LOUIS PERGAUD – DOMPIERRE sur BESBRE

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de désigner en qualité de représentant de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire au sein du Conseil d'Administration du Collège Louis Pergaud de Dompierre sur Besbre, le membre figurant ci-dessous :

Collège Louis Pergaud – Dompierre-sur-Besbre	Délégué titulaire
	MARIDET Fabrice

- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée le 04/08/2020
 Déposée en Préfecture le 04/08/2020

P.E.C.
 Le Président,

.../...

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2020.07.23/067
CLASSIFICATION	5.3

N°067 - ADMINISTRATION GENERALE - ASSEMBLEE - Désignation représentants EPCI – Collège Louis Pergaud - Dompierre sur Besbre

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et L.2121-21,

Vu les dispositions du Code de l'Education,

Considérant le partenariat entre l'EPCI et l'établissement scolaire,

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- de désigner en qualité de représentant de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire au sein du Conseil d'Administration du Collège Louis Pergaud de Dompierre sur Besbre, le membre figurant ci-dessous :

Collège Louis Pergaud – Dompierre-sur-Besbre	Délégué titulaire
	Fabrice MARIDET



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 57
 Nb de membres votants : 62
 (dont 5 pouvoirs)
 Quorum atteint

Département de l'Allier
 Arrondissement de Vichy
 Communauté de communes « Entr'Allier Besbre

Envoyé en préfecture le 04/08/2020
 Reçu en préfecture le 04/08/2020
 Affiché le
 ID : 003-200071470-20200723-DELIB2020068-DE

DELIBERATION N°	2020.07.23/068
CLASSIFICATION	5.3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 23 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 16 juillet 2020.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires : Jean Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie France AUGIER, Pascal BAUDELLOT, Gilles BERRAT, Marie Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Jean Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Roseline GOURDON, Jean Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Jacqueline LAUSTIAT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Jean Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean Louis PERICHON, André PIESSAT, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Bernard MALBRUNOT représentant Hervé CHOMET, Elisabeth THEVENOUX représentant Jérôme LASSOT, Hervé POIGNE représentant Christophe MINET,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Xavier CADORET à Odile REVERET, Guy FRAISE à Pascal VERNISSE, Jean Michel GILLARDIN à Marie Agnès BONIN, Françoise LACAUX à Geneviève DESVIGNE, Guillaume LACROIX à Roger LITAUDON

Absents : Léopold GODART, Laurent TALON,

Secrétaire de séance : Marie France AUGIER

N°068 - ADMINISTRATION GENERALE - ASSEMBLEE : Adhésion et Désignation représentants EPCI - COLLEGE DES CHENEVIÈRES - JALIGNY SUR BESBRE

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de désigner en qualité de représentante de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire au sein du Conseil d'Administration du Collège des Chenevières de Jaligny sur Besbre, le membre figurant ci-dessous:

Collège des Chenevières - Jaligny sur Besbre	Délégue titulaire
	DEBORBE Annie

- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifiée exécutoire la présente délibération

Publiée ou notifiée le 04/08/2020
 Déposée en Préfecture le 04/08/2020

P.E.C.
 Le Président,

.../...

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2020.07.23/068
CLASSIFICATION	5.3

N°068 - ADMINISTRATION GENERALE - ASSEMBLEE - Désignation représentants EPCI – Collège Chenevières - Jaligny sur Besbre

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et L.2121-21,

Vu les dispositions du Code de l'Education,

Considérant le partenariat entre l'EPCI et l'établissement scolaire,

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- **de désigner en qualité de représentante de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire au sein du Conseil d'Administration du Collège des Chenevières de Jaligny sur Besbre, le membre figurant ci-dessous :**

Collège des Chenevières - Jaligny sur Besbre	Délégue titulaire
	DEBORBE Annie



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 57
 Nb de membres votants : 62
 (dont 5 pouvoirs)
 Quorum atteint

Département de l'Allier
 Arrondissement de Vichy

Communauté de communes « Entr'Allier Besbre

Envoyé en préfecture le 04/08/2020
 Reçu en préfecture le 04/08/2020
 Affiché le
 ID : 003-200071470-20200723-DELIB2020069-DE

DELIBERATION N°	2020.07.23/069
CLASSIFICATION	5.3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 23 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favallé à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 16 juillet 2020.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie France AUGIER, Pascal BAUDELLOT, Gilles BERRAT, Marie Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Jean Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Roseline GOURDON, Jean Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Jacqueline LAUSTIAT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Jean Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean Louis PERICHON, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Bernard MALBRUNOT représentant Hervé CHOMET, Elisabeth THEVENOUX représentant Jérôme LASSOT, Hervé POIGNE représentant Christophe MINET,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Xavier CADORET à Odile REVERET, Guy FRAISE à Pascal VERNISSE, Jean Michel GILLARDIN à Marie Agnès BONIN, Françoise LACAUX à Geneviève DESVIGNE, Guillaume LACROIX à Roger LITAUDON

Absents : Léopold GODART, Laurent TALON,

Secrétaire de séance : Marie France AUGIER

N°069 - ADMINISTRATION GENERALE - ASSEMBLEE : Adhésion et Désignation représentants EPCI - COLLEGE VICTOR HUGO – LE DONJON

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de désigner en qualité de représentant de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire au sein du Conseil d'Administration du Collège Victor Hugo de Le Donjon, le membre figurant ci-dessous :

Collège Victor Hugo – Le Donjon	Délégué titulaire
	LABBE Guy

- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifiée exécutoire la présente délibération

Publiée ou notifiée le 04/08/2020
 Déposée en Préfecture le 04/08/2020

P.E.C
 Le Président,

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2020.07.23/069
CLASSIFICATION	5.3

N°069 - ADMINISTRATION GENERALE - ASSEMBLEE - Désignation représentants EPCI – Collège Victor Hugo - Le Donjon
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et L.2121-21,

Vu les dispositions du Code de l'Education,

Considérant le partenariat entre l'EPCI et l'établissement scolaire,

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- de désigner en qualité de représentant de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire au sein du Conseil d'Administration du Collège Victor Hugo de Le Donjon le membre figurant ci-dessous :

Collège Victor Hugo – Le Donjon	Délégué titulaire
	LABBE Guy



Nb de membres en exercice : 64
Nb de membres présents : 57
Nb de membres votants : 62
(dont 5 pouvoirs)
Quorum atteint

DELIBERATION N°	2020.07.23/070
CLASSIFICATION	5.3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 23 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 16 juillet 2020.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie France AUGIER, Pascal BAUDELLOT, Gilles BERRAT, Marie Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Jean Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Roseline GOURDON, Jean Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Jacqueline LAUSTIAT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Jean Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean Louis PERICHON, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Bernard MALBRUNOT représentant Hervé CHOMET, Elisabeth THEVENOUX représentant Jérôme LASSOT, Hervé POIGNE représentant Christophe MINET,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Xavier CADORET à Odile REVERET, Guy FRAISE à Pascal VERNISSE, Jean Michel GILLARDIN à Marie Agnès BONIN, Françoise LACAUX à Geneviève DESVIGNE, Guillaume LACROIX à Roger LITAUDON

Absents : Léopold GODART, Laurent TALON,

Secrétaire de séance : Marie France AUGIER

N°070 - ADMINISTRATION GENERALE - ASSEMBLEE : Adhésion et Désignation représentants EPCI -A.T.D.A (Agence Technique Départementale de l'Allier)

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de poursuivre l'adhésion de l'EPCI à l'A.T.D.A (Agence Technique Départementale de l'Allier),
- de régler le coût de l'adhésion pour une Communauté de Communes ≥ 20 000 habitants et < 30 000 habitants pour bénéficier des missions de base,
- de désigner en qualité de représentant de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire au sein du Conseil d'Administration de l'A.T.D.A (Agence Technique Départementale de l'Allier), le membre figurant ci-dessous :

A.T.D.A	Délégué titulaire
	LABBE Guy

- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

P.E.C
Le Président,

04/08/2020
04/08/2020

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2020.07.23/070
CLASSIFICATION	5.3

N°070 – ADMINISTRATION GENERALE – ASSEMBLEE – Désignation représentants EPCI – A.T.D.A (Agence Technique Départementale de l'Allier)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et L.2121-21,

Vu l'adhésion de l'EPCI à l'A.T.D.A,

Considérant le souhait de l'EPCI Entr'Allier Besbre et Loire de poursuivre cette adhésion,

Monsieur le président rappelle que les missions de l'ATDA se décomposent comme suit :

- **les missions de base :** Ces missions regroupent :
 - o une assistance en matière informatique,
 - o une assistance en matière de développement local,
 - o une assistance à maîtrise d'ouvrage,
 - o une assistance financière.

Ces services sont proposés gratuitement à l'ensemble des adhérents. La rémunération des prestations est assurée par la contribution payée chaque année par chaque adhérent au titre de son adhésion.

- **un service optionnel :**
assistance technique – assistance ouvrages d'art - voirie - bâtiment

Les collectivités adhérentes à ce service bénéficient :

- o d'une assistance technique dans le domaine des bâtiments, de la voirie et des ouvrages d'art,
- o d'une assistance au suivi des ouvrages d'art,
- o d'une assistance à la rédaction des actes du domaine public notamment les alignements,
- o d'une assistance à la gestion de la voirie.

Les contributions tarifaires (cotisation et rémunération des prestations) sont fixées chaque année par le conseil d'administration.

- **un service optionnel urbanisme :**

A ce titre, l'ATDA propose :

- o une assistance pour l'application du droit du sol pour les communes compétentes et les EPCI compétents,
- o une assistance en matière d'urbanisme réglementaire,
- o une assistance pour les outils d'aménagement et les outils d'action foncière,
- o une animation du réseau des services instructeurs territoriaux.

La tarification de l'ensemble de ces prestations est fixée chaque année par le conseil d'administration.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- **de poursuivre l'adhésion de l'EPCI à l'ATDA,**
- **de régler le coût de l'adhésion pour une Communauté de Communes ≥ 20 000 habitants et < 30 000 habitants pour bénéficier des missions,**
- **de désigner en qualité de représentant de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire au sein du Conseil d'Administration de l'A.T.D.A (Agence Technique Départementale de l'Allier), le membre figurant ci-dessous :**

A.T.D.A	Délégué titulaire
	LABBE Guy



Département de l'Allier
Arrondissement de Vichy

Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

Envoyé en préfecture le 04/08/2020

Reçu en préfecture le 04/08/2020

Affiché le

SLO

ID : 003-200071470-20200723-DELIB2020071-DE

DELIBERATION N°	2020.07.23/071
CLASSIFICATION	5.3

Nb de membres en exercice : 64
Nb de membres présents : 57
Nb de membres votants : 62
(dont 5 pouvoirs)
Quorum atteint

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 23 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 16 juillet 2020.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie France AUGIER, Pascal BAUDELOT, Gilles BERRAT, Marie Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Jean Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Roseline GOURDON, Jean Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Jacqueline LAUSTIAT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Jean Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean Louis PERICHON, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants: Bernard MALBRUNOT représentant Hervé CHOMET, Elisabeth THEVENOUX représentant Jérôme LASSOT, Hervé POIGNE représentant Christophe MINET,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Xavier CADORET à Odile REVERET, Guy FRAISE à Pascal VERNISSE, Jean Michel GILLARDIN à Marie Agnès BONIN, Françoise LACAUX à Geneviève DESVIGNE, Guillaume LACROIX à Roger LITAUDON

Absents : Léopold GODART, Laurent TALON,

Secrétaire de séance : Marie France AUGIER

N°071 - ADMINISTRATION GENERALE - ASSEMBLEE : Adhésion et Désignation représentants EPCI - C.N.A.S

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 01 janvier 2020 et autorise en conséquence Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion au CNAS.
Cette adhésion étant renouvelée annuellement par tacite reconduction, l'organe délibérant accepte de verser au CNAS une cotisation évolutive et correspondant au mode de calcul suivant :
(nombre de bénéficiaires actifs indiqués sur les listes) x (la cotisation par bénéficiaires actifs)
- de désigner en qualité de représentants de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire et en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS, les membres figurant sur le tableau ci-annexé.
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

P.E.C
Le Président,

Certifiée exécutoire la présente délibération
Publiée ou notifiée le 04/08/2020
Déposée en Préfecture le 04/08/2020

Département de l'Allier
Arrondissement de Vichy
Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »
RAPPORT DE PRESENTATION

Envoyé en préfecture le 04/08/2020
Reçu en préfecture le 04/08/2020
Affiché le 08/08/2020
ID : 003-200071470-20200723-DELIB2020071-DE

DELIBERATION N°	2020.07.23/071
CLASSIFICATION	5.3

N°071 - ADMINISTRATION GENERALE - ASSEMBLEE - Désignation représentants EPCI – C.N.A.S

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et L.2121-21,

Vu les statuts du CNAS,

Vu la nécessité de désigner les représentants du nouvel EPCI « Entr'Allier Besbre et Loire,

Vu les articles suivants :

** Article 70 de la loi N° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale selon lequel : « l'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale ou le conseil d'administration d'un établissement public local détermine le type des actions et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article 9 de la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ainsi que les modalités de leur mise en oeuvre ».*

** Article 71 de la loi N° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale qui vient compléter la liste des dépenses obligatoires fixée par le code général des collectivités territoriales en prévoyant que les dépenses afférentes aux prestations sociales ont un caractère obligatoire pour les communes, les conseils départementaux et les conseils régionaux.*

** Article 25 de la loi N° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale : les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.*

1. Après une analyse des différentes possibilités de mise en oeuvre d'une Action Sociale de qualité et répondant aux différents besoins que les agents pourraient rencontrer, tout en contenant la dépense dans une limite compatible avec les possibilités du budget,

2. Après avoir fait part à l'assemblée de la proposition du Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS), association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967, dont le siège est situé Immeuble Galaxie, 10 bis parc Ariane 1, CS 30406, 78284 Guyancourt Cedex.

Il y a lieu de se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de l'EPCI.

Monsieur le président rappelle que le CNAS est un organisme national qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

1°) de mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 01 janvier 2020 et autorise en conséquence Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion au CNAS.

2°) Cette adhésion étant renouvelée annuellement par tacite reconduction, l'organe délibérant accepte de verser au CNAS une cotisation évolutive et correspondant au mode de calcul suivant :

- (nombre de bénéficiaires actifs indiqués sur les listes) x (la cotisation par bénéficiaires actifs)

3°) de désigner M. Fabrice MARIDET membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu titulaire et Monsieur Léopold GODART en qualité d'élu suppléant, notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

CNAS	Délégué titulaire	Délégué suppléant
Collège ELUS	Fabrice MARIDET	Léopold GODART
Collège AGENTS	Marie LOVERGNE	Delphine MINET



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 57
 Nb de membres votants : 62
 (dont 5 pouvoirs)
 Quorum atteint

Département de l'Allier
 Arrondissement de Vichy

Communauté de communes Entr'Allier Besbre

Envoyé en préfecture le 07/08/2020
 Reçu en préfecture le 07/08/2020
 Affiché le
 ID : 003-200071470-20200723-DELIB2020072A-DE

DELIBERATION N°	2020.07.23/072A
CLASSIFICATION	5.6

Annule et remplace la délibération n°072 déposée en Préfecture le 4 août 2020 suite à une erreur matérielle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 23 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 16 juillet 2020.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie France AUGIER, Pascal BAUDELLOT, Gilles BERRAT, Marie Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Jean Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Roseline GOURDON, Jean Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Jacqueline LAUSTIAT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Jean Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean Louis PERICHON, André PIESSE, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Bernard MALBRUNOT représentant Hervé CHOMET, Elisabeth THEVENOUX représentant Jérôme LASSOT, Hervé POIGNE représentant Christophe MINET,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Xavier CADORET à Odile REVERET, Guy FRAISE à Pascal VERNISSE, Jean Michel GILLARDIN à Marie Agnès BONIN, Françoise LACAUX à Geneviève DESVIGNE, Guillaume LACROIX à Roger LITAUDON

Absents : Léopold GODART, Laurent TALON,

Secrétaire de séance : Marie France AUGIER

N°072 - FINANCES - ASSEMBLEE - Budget : Indemnités de fonction des membres du bureau communautaire

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de fixer les indemnités de fonction des membres du bureau communautaire selon le tableau ci-annexé, à compter du 15 juillet 2020,
- de prélever les dépenses d'indemnités de fonction sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté de Communes jusqu'à la fin du présent mandat,
- de verser les indemnités de fonction aux membres du bureau communautaire élus le 15 juillet 2020 par le conseil communautaire.
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

P.E.C
 Le Président,

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2020.07.23/072A
CLASSIFICATION	5.6

N°072 - FINANCES - ASSEMBLEE - Budget : Indemnités de fonction des membres du bureau communautaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-10, L.5211-12, L.5214-8 al 1^{er}

Vu le Procès-Verbal d'installation du conseil communautaire et du bureau communautaire composé d'un Président, de neuf vice-présidents et d'un conseiller délégué en date du 15 juillet 2020,

Considérant que lorsque l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation, exceptionnellement avant le 30 septembre 2020, compte tenu du contexte de crise sanitaire,

Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale ;

Considérant que pour une communauté regroupant 25 510 habitants, l'indemnité maximale est fixée :

- Pour le Président au taux de 67.50 % de l'indice 1027 (indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique)
- Pour chaque Vice-président à 24.73 % de l'indice 1027 (indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique)
-

Considérant que le conseiller communautaire auquel le président a délégué une partie de ses attributions peut percevoir une indemnité, celle-ci étant prélevée sur l'enveloppe indemnitaire globale du président et des Vice-présidents, et est fixée librement,

Considérant que toute délibération de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée.

Considérant que, pour la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire, le montant maximal de l'enveloppe globale indemnitaire fixée à 135 383.79 €,

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- de fixer les indemnités de fonction des membres du bureau communautaire comme suit à compter du 15 juillet 2020,
- de prélever les dépenses d'indemnités de fonction sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté de Communes jusqu'à la fin du présent mandat,
- de verser les indemnités de fonction aux membres du bureau communautaire élus le 15 juillet 2020 par le conseil communautaire.

	Nb	Taux maximal (indice 1027)	Taux proposé (indice 1027)	Enveloppe annuelle indemnités	Enveloppe globale annuelle théorique
Président	1	65.50 %	65.50 %	135 383.79 €	135 384 €
Vice-présidents	9	23.73 %	23.73 %		
Conseiller com. délégué	1	11 %	11 %		



Nb de membres en exercice : 64
Nb de membres présents : 57
Nb de membres votants : 62
(dont 5 pouvoirs)
Quorum atteint

DELIBERATION N°	2020.07.23/073
CLASSIFICATION	5.6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 23 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 16 juillet 2020.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires : Jean Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie France AUGIER, Pascal BAUDELLOT, Gilles BERRAT, Marie Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Jean Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Roseline GOURDON, Jean Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Jacqueline LAUSTIAT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Jean Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean Louis PERICHON, André PIESSE, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET Alain SOUFFERANT, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Bernard MALBRUNOT représentant Hervé CHOMET, Elisabeth THEVENOUX représentant Jérôme LASSOT, Hervé POIGNE représentant Christophe MINET,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Xavier CADORET à Odile REVERET, Guy FRAISE à Pascal VERNISSE, Jean Michel GILLARDIN à Marie Agnès BONIN, Françoise LACAUX à Geneviève DESVIGNE, Guillaume LACROIX à Roger LITAUDON

Absents : Léopold GODART, Laurent TALON,

Secrétaire de séance : Marie France AUGIER

N°073 - FINANCES - ASSEMBLEE - Budget : Frais de déplacement des élus ne bénéficiant pas d'indemnités de fonction

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de rembourser les frais occasionnés par les déplacements des élus qui ne perçoivent pas d'indemnité de fonction, conformément aux barèmes fixés par décret, sur présentation de pièces justificatives et sur demande et/ou après accord du Président, notamment pour les motifs suivants :
 - réunions d'information, conférences, formations, représentation de l'EPCI,
- d'autoriser le président de la communauté à signer tout acte relatif au remboursement de frais de déplacement des conseillers communautaires visés par la présente délibération.

Certifiée exécutoire la présente délibération

Publiée ou notifiée le 04/08/2020
Déposée en Préfecture le 04/08/2020

P.E.C
Le Président,

.../...

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2020.07.23/073
CLASSIFICATION	5.6

N°073 - FINANCES - ASSEMBLEE - Budget : Frais de déplacement des élus ne bénéficiant pas d'indemnités de fonction

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-13 ,

Vu les délibérations du 15 juillet 2020 portant élection du Président, des vice-Présidents, du conseiller délégué de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire,

Considérant que lorsque les membres du conseil communautaire ne bénéficient pas d'indemnité au titre des fonctions qu'ils exercent au sein de la communauté et qu'ils engagent des frais de déplacement à l'occasion des réunions de ces conseils ou comités, du bureau, des commissions instituées par délibération dont ils sont membres, des comités consultatifs prévus à l'article L. 5211-49-1 du code général des collectivités territoriales, de la commission consultative prévue à l'article L. 1413-1 du même code et des organes délibérants ou des bureaux des organismes où ils représentent la communauté, ces frais peuvent être remboursés lorsque la réunion a lieu dans une commune autre que celle qu'ils représentent,

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- de rembourser les frais occasionnés par les déplacements des élus qui ne perçoivent pas d'indemnité de fonction, conformément aux barèmes fixés par décret, sur présentation de pièces justificatives et sur demande et/ou après accord du président, notamment pour :
 - réunions d'information, conférences, formations, représentation de l'EPCI,
- d'autoriser le président de la communauté à signer tout acte relatif au remboursement de frais de déplacement des conseillers communautaires visés par la présente délibération.